

SOCIÉTÉ



Jean-Marc Piotte

Boulevard du rêve revenu

Professeur et essayiste, Jean-Marc Piotte reprend du service. Pas pour faire le post-mortem du gauchisme mais pour promouvoir une sorte de rêve social. « Car, dit-il, sans rêve la vie tourne au cauchemar ». Optimiste, il voit un peu partout dans la société resurgir le désir d'un nouveau projet de société. Josée Boileau l'a rencontré. Page B-1

Les jésuites et les pauvres

Les jésuites célèbrent cette année le 500^e anniversaire de naissance de leur fondateur Ignace de Loyola. Au Canada français, les compagnons de Jésus se consacrent désormais à l'action auprès des plus démunis. Un reportage de Jean-Pierre Proulx. Page B-1

SOMMAIRE

Éditorial

Le Québec « pure laine » et tricoté serré est révolu: il faut apprendre à penser au pluriel. L'éditorial de Gilles Lesage. Page A-8



Cheik Mubarak Al-Sabah

Le Koweït exige ses avions civils

Le Koweït exige la restitution de ses 15 avions saisis par l'Irak dans une session extraordinaire de l'OACI à Montréal. Page A-7

Husseïn jongle avec les otages

Saddam Hussein jongle avec les otages occidentaux en suggérant de libérer certains Français, Britanniques et Américains. Page A-7

Hydro s'associe à des Japonais

Hydro-Québec vient de s'associer au fabricant de batteries Yuasa, d'Osaka au Japon. Page A-5

Forte chute des ventes au Québec

Les ventes de détail au Québec ont diminué de 0,9 %, en août comparativement au même mois l'an dernier. Page A-5

Échec du libre-échange provincial

Les provinces ne s'entendent plus pour commercer sans le Québec

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

LA PREMIÈRE entente interprovinciale à être conclue sans le Québec est en difficulté. À moins d'une décision rapide de Queen's Park, l'accord destiné à libéraliser le commerce entre les provinces n'aura pas les neuf signatures promises du Canada anglais, dont celle particulièrement cruciale de l'Ontario, à temps pour l'échéance de mercredi prochain.

À leur rencontre estivale annuelle, en août dernier, les premiers ministres provinciaux avaient convenu, en l'absence du Québec, d'amorcer à neuf le libre-échange interprovincial. Ils devaient confirmer par voie d'entente officielle d'ici la fin d'octobre leur volonté de débarrasser leurs gouvernements de toutes leurs politiques d'achat préférentiel.

Mais, après le départ de John Buchanan, la Nouvelle-Écosse, qui s'était ralliée avec réticence au consensus provincial, s'est ravisée. Et surtout le nouveau gouvernement de

l'Ontario n'a pas encore décidé s'il voulait marcher sur les traces de David Peterson. Dans le meilleur scénario, calcule-t-on à Queen's Park, la plus grosse province du pays manquera le rendez-vous du 31 octobre.

Quant au Québec, à qui les autres provinces ont offert de se rallier au consensus général, personne n'espère plus sa signature dans les circonstances actuelles.

Le résultat, c'est une entente qui a des allures de coquille vide. « Sans l'Ontario et le Québec, nous n'avons

pas d'entente nationale, convient en effet Greg Lyle, chef de cabinet du premier ministre du Manitoba, Gary Filmon. Le centre du Canada, c'est le lien vital, explique-t-il, entre provinces de l'ouest comme entre les Maritimes, il y a déjà le libre-échange, mais les deux extrémités du pays ont finalement peu de liens commerciaux ».

Cela n'a pas empêché le Manitoba d'être la première province à apposer sa signature à l'entente qui circule malgré tout d'une capitale à l'autre ces jours-ci. Et hier, Frank

McKenna du Nouveau-Brunswick est devenu le deuxième à engager sa province. Ce sont les deux seules signatures qui figurent actuellement au bas du document.

On signe, explique Maurice Robichaud, le porte-parole du premier ministre du Nouveau-Brunswick, dans l'espoir que l'entente finira par rallier assez de joueurs pour devenir crédible.

En d'autres mots, les petites provinces ont les yeux tournés vers l'Ontario et son nouveau gouvernement

Voir page A-2: Échec



Contrairement à la croyance populaire, ce n'est pas la région de Montréal-Est mais la région de Sorel qui subit les pires agressions de la part des entreprises polluantes. Elle est suivie par la région de Trois-Rivières et celle de Varennes (ci-haut), qui constituent ensemble un couloir fluvial dont les principales richesses aquatiques sont en danger.

Le cancer du Saint-Laurent près de Sorel

Louis-Gilles Francoeur

Le cancer de la pollution toxique a imprimé son empreinte principale dans le corridor industriel compris entre Varennes et Trois-Rivières avec un épice à Sorel, la capitale des rejets toxiques du Québec.

C'est ce que révèlent deux études effectuées pour le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada par les firmes Aménatech Inc et Environnement Illimitée au début de l'année.

Cette synthèse, qui fait le point sur les rejets de contaminants dans le Saint-Laurent par ses 50 principaux pollueurs, suggère comme priorité de contrôle et de décontamination — par ordre d'importance — les régions

de Sorel, de Trois-Rivières, Varennes, Montréal-Est et de Beauharnois.

« Ce sont là des secteurs où les charges en solides en suspension sont supérieures à 2900 kg par jour et où la demande chimique en oxygène (nécessaire pour la dégradation de cette pollution) varie entre 1484 et 83 629 kg par jour. Ces derniers figurent parmi les plus riches en apports de phosphates et représentent les cinq premiers secteurs pour les apports totaux en métaux lourds. De plus, ces cinq secteurs comprennent au moins quatre industries ».

L'épicentre de la pollution industrielle du Québec, Sorel, détient ce triste championnat parce que quatre compagnies rejettent directement par émissaire privé leurs effluents au Saint-Laurent. Elles n'ont jamais été inquiétées du fait qu'aucun règle-

Voir page A-2: Le cancer

Le Canada est 15 % moins compétitif qu'il y a 10 ans

d'après la Presse Canadienne

ALORS qu'il occupait le deuxième rang des sept grands pays industrialisés au plan de la compétitivité en 1980, le Canada traîne présentement en sixième position juste devant l'Italie.

Cette constatation est faite par l'Association des manufacturiers canadiens (AMC) qui a mis au point des indices d'évaluation de la compétitivité.

Pour que les Canadiens cessent de prendre pour acquis leur niveau de vie actuel, l'Association des manufacturiers canadiens (AMC) fera dorénavant connaître à tous les ans la position concurrentielle canadienne par rapport à celle de ses principaux partenaires commerciaux.

À cette fin, l'AMC a mis au point

l'indice canadien de compétitivité qui, cette année, montre un écart négatif de 15 % par rapport à la situation de 1980 face aux États-Unis, au Japon, à l'Allemagne, au Royaume-Uni, à la France et à l'Italie.

Le vice-président et directeur général de la division du Québec de l'AMC, Richard Le Hir, a soutenu hier en conférence de presse que cette détérioration de la situation canadienne était due au glissement de la productivité manufacturière du pays, de la deuxième position occupée en 1980 à la sixième position en 1990.

M. Le Hir croit que les Canadiens doivent réaliser que le maintien de cette situation entraînera une détérioration du niveau de vie et une augmentation du chômage dans le sec-

teur manufacturier.

Pour constituer son indice, l'AMC a utilisé trois mesures: le rythme de changement des coûts de la main-d'oeuvre et celui des prix de gros ainsi que l'évolution de notre balance commerciale.

L'application de ces trois éléments à la situation québécoise a démontré que le Québec évolue plus favorablement que la moyenne canadienne.

M. Le Hir attribue cette performance particulière à plusieurs facteurs dont principalement au fait que:

- la moyenne annuelle des augmentations de salaire de ces dernières années a été plus basse que la moyenne nationale;
- la base salariale moyenne au Qué-

Voir page A-2: Le Canada

Le prix du pétrole chute

NEW YORK (AFP) — Le cours du pétrole brut de référence aux États-Unis a chuté de 5,41 \$ à 28,38 \$ par baril hier en clôture, tombant à son plus bas niveau depuis le 30 août dernier sur le marché à terme de New York, en réaction à un relâchement des tensions dans le golfe.

Les déclarations, dimanche, du ministre saoudien de la Défense, invitant le Koweït à faire des concessions territoriales à l'Irak si Bagdad se retire du Koweït, constituent un élément clé nouveau dans la crise du Proche-Orient, explique Andrew Lebow, un négociant pour la firme E.D. and F. Man International. « Le négocié est persuadé que l'on approche d'une solution », a-t-il ajouté.

L'annonce que des citoyens français et américains seraient prochainement autorisés à quit-

ter l'Irak et les déclarations attribuées à Saddam Hussein, racontant que le prophète Mahomet l'a invité dans un rêve à quitter le Koweït, tout en conservant quelques îles stratégiques, renforcent la perspective d'une solution diplomatique au conflit.

« Les prix vont continuer de baisser », estime Andrew Lebow, pronostiquant une chute au-dessous de 20 \$ par baril, si un accord est trouvé au Moyen-Orient. « Les approvisionnements sont suffisants et l'Irak devra consentir des rabais s'il veut reprendre ses marchés », explique-t-il.

Plusieurs pays exportateurs ont accru leurs livraisons pour compenser l'arrêt des importations de pétrole koweïtien et irakien frappé d'un embargo.

Le prix du pétrole brut, tombé aux alentours de 15 \$ en juin au

Voir page A-2: Le prix

Doré n'a pas su vendre le transport public aux automobilistes

Isabelle Paré

MALGRÉ son parti pris historique pour le transport en commun, l'administration du RCM n'aura pas réussi au cours de son premier mandat à mater le béguin des Montréalais pour la voiture et à drainer plus de gens vers le réseau de la STCUM.

Si l'on s'en tient aux priorités de premier mandat du RCM, dont le fer de lance était de réhabiliter le service aux usagers pour accroître l'achalandage du réseau, l'année 89 aura été un nouvel échec, avec la perte de plus de 5 millions de voyageurs dans les bus et le métro.

Non seulement la clientèle de la Société de transport de la CUM s'est

elle érodée de 1,3 %, mais on sait que plus de voitures qu'auparavant dévalent chaque jour vers le centre-ville. Les stationnements sont plus bondés que jamais. De 82 à 88, le nombre de véhicules stationnés au centre-ville a gonflé de 20 %, passant de 55 100 à 66 300 autos par jour.

Déjà en 87, l'enquête Origine-Destination jetait une ombre sur les objectifs ambitieux du RCM visant à réduire la « présence moins envahissante de l'automobile » au centre-ville. Non seulement, le transport en commun est-il en perte de vitesse — comptant pour moins de 23 % du total des déplacements dans la métropole comparativement à 27,8 % en 82 — mais la voiture gagne du terrain. Quelque 70 % des voyages urbains s'effectuent en voiture, versus 64,8 %

en 82, et le nombre d'automobiles a crû de plus de 17 %.

Devant ce coup d'épée dans l'eau, le maire Doré vient à nouveau de promettre le retrait de 25 000 automobiles dans les rues de Montréal, pour une date encore indéterminée. Et, après quatre ans à l'hôtel de ville, vient de brandir l'idée d'une taxe sur le stationnement comme ultime oasis de financement pour la STCUM.

Aujourd'hui, alors que plane une nouvelle menace de grève à la STCUM plusieurs estiment que l'amélioration du service, priorité entre toutes du RCM, est loin d'avoir été atteinte.

« Il y a une nette diminution de la qualité du service en surface; il y a moins d'autobus sur les rues et le temps d'attente augmente », soutient

M. Guy Chartrand, président de Transport 2000.

Les relations de travail, autre priorité de la nouvelle administration, ne sont pas non plus au beau fixe à la Société de transport. Si le nombre de jours de grève générale est passé de 34 à 27 entre 86 et 89, le nombre de journées affectées par des moyens de pression a atteint des sommets inégalés sous l'ère Drapeau.

L'hiver dernier, jusqu'à 60 circuits d'autobus ont pâti du refus des employés d'entretien d'effectuer du temps supplémentaire, privant 100 000 usagers d'un service normal, estime M. Chartrand.

Des 100 000 heures de services supplémentaires promises en 89, soutient M. Chartrand, les Montréalais

n'auraient en réalité goûté qu'à 32 000 en raison de la multiplication des pannes et ruptures de services.

Du côté de la STCUM, on concède que le temps d'attente moyen sur tout le réseau de surface a eu des alures de montagne russe, passant de 7,4 minutes en 86, à 7,9 minutes en 87, à 7,6 en 88 et à 7,7 en 89.

« En 87, cela s'explique par la grève. À partir de 88, les délais ont été affectés par le prolongement du métro sur la ligne 5 qui s'est traduit par des coupures de services de certaines lignes de surface. En plus, l'expansion du réseau entraîne inévitablement des temps moyens d'attente plus élevés », défend de son côté M. Jacques Fontaine, directeur de la planification générale à la STCUM.

Voir page A-2: Doré

PIERRE FOURNIER AUTOPSIE DU LAC MEECH LA SOUVERAINETÉ EST-ELLE INÉVITABLE?



Un essai remarquable, le premier du genre depuis l'échec de l'Accord, qui tente de démontrer que, contrairement à l'opinion véhiculée par le gouvernement actuel et la plupart des analystes, l'Accord du lac Meech ne constituait pas un « compromis acceptable ».

« Si vous ne deviez lire qu'un livre sur l'opération lac Meech, que ce soit celui de Pierre Fournier. »

Jean Paré, L'Actualité.

vlb éditeur LA PETITE MAISON DE LA GRANDE LITTÉRATURE

Dix adjoints de Doré démissionnent

(LE DEVOIR) — Dix membres du personnel du Cabinet du maire de Montréal viennent de démissionner, à la demande de Jean Doré lui-même.

Après avoir consulté ses conseillers juridiques ainsi que le ministre des Affaires municipales Claude Ryan et le Directeur général des élections du Québec, le maire Doré n'a pas voulu prendre de chances: « Afin de respecter la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, j'ai convenu avec les dix personnes qui sont impliquées dans des activités liées à ma campagne électorale qu'elles devaient démissionner de leur poste au Cabinet. »

Jean Doré se rend ainsi aux arguments de ceux qui l'accusaient d'utiliser des fonctionnaires de la ville à des fins partisans.

Le maire de Montréal ajoute que la portion de travail effectuée par ces personnes à des fins « partisans

» (c'est lui qui souligne) sera comptabilisée dans le rapport des dépenses électorales du RCM.

Il soutient également que le ministre Ryan partage son avis « quant au caractère pour le moins ambigu de la loi ». Selon M. Doré, « M. Ryan m'a indiqué qu'il avait l'intention de recommander des modifications à la loi pour que des situations comme celle que nous vivons ne se reproduisent plus. Car à force de vouloir mettre toutes les municipalités sur un même pied, on peut en arriver à des situations aberrantes. »

Dans leur lettre de démission remise à Jean Doré, les dix démissionnaires affirment avoir toujours agi de bonne foi, « ne pouvant imaginer être considérés, aux fins de cette loi, comme des fonctionnaires, et ne pouvant imaginer qu'on nous reproche d'être impliqués politiquement, puisque c'est précisément ce qu'on attend de nous en temps « normal ».

« Malgré le fait que nous ayons continué à nous acquitter de nos fonctions habituelles, nous comprenons également que le fait de nous livrer à des activités « partisans » risque de nous placer en situation d'infraction par rapport à la loi, ajoutent-ils. Il nous apparaît essentiel qu'il ne subsiste aucun doute, dans l'esprit du public, sur notre volonté de respecter la loi, même si celle-ci nous place dans une situation rocambolesque. En démocratie, il faut plutôt travailler à obtenir des modifications à la loi. »

Les dix démissionnaires sont Jean-Robert Choquet, Marielle Séguin, Raymond Faucher, Marthe Lawrence, Lily Robert, Jocelyn Ann Campbell, Diane Girard, Stella Anastakis, Anne-Hélène Pénault et Danielle Naud.

C'est avec un brin de sarcasme que l'opposition a réagi à la décision de maire Doré. Ainsi, le chef du Parti

civique de Montréal, Mme Nicole Gagnon-Larocque n'y voit que du théâtre. « C'est drôle, tout coïncidamment, puisque nous avons indiqué clairement notre volonté d'intenter une action légale contre le maire Doré. »

Selon Mme Gagnon-Larocque, le maire Doré tente tout simplement de berner la population, en donnant un congé de deux semaines à ses 10 attachés politiques. Mais elle ne voit pas ce que cette décision politique peut changer au fait que l'administration Doré s'est rendue coupable « d'activités illégales » en vertu de la loi qui régit les activités électorales sur le territoire de Montréal.

En conséquence, le chef du Parti civique réitère son intention d'intenter une action légale contre l'administration Doré, en alléguant que les démissions ne changent rien aux torts causés aux Montréalais et aux partis d'opposition.

Le Sénat adopte C-21

(PC) — Après maintes tergiversations et onze mois de retard, le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage a été adopté à la vapeur hier soir par la majorité conservatrice au Sénat en dépit des vives protestations des sénateurs libéraux.

Les libéraux bloquaient ce projet de loi au Sénat depuis voilà presque un an, mais malgré eux, ils ont donné leur accord à la tenue d'un vote sur ce projet de loi, en vertu d'une entente conclue la semaine dernière entre sénateurs libéraux et conservateurs. Les libéraux ont déclaré une trêve dans la lutte à la TPS mais ont promis de ne plus s'opposer systématiquement au projet de

loi sur l'assurance-chômage. Le projet de loi C-21 a finalement été adopté par 53 voix contre 40. De toute façon, la marge des libéraux au Sénat était considérablement réduite avec la nomination récente de huit sénateurs conservateurs par le premier ministre Brian Mulroney. Ceux-ci détiennent maintenant le haut du pavé à la Chambre haute avec 54 sièges. Les libéraux en ont 51, et il y a six indépendants. Le sénateur libéral Jacques Hébert qui a fait de la réforme de l'assurance-chômage son véritable cheval de bataille, a été obligé de concéder la défaite hier à son entrée au Sénat, mais il refuse de parler de défaite totale.

premiers ministres provinciaux à une telle rencontre.

Le premier ministre Rae, avec l'accord tacite de l'Alberta, parle maintenant de réunir lui-même ses collègues pour faire front commun contre Ottawa sur les taux d'intérêts, les compressions des paiements de transferts aux provinces pour les universités et les hôpitaux, et peut-être la TPS. Sans Ottawa et peut-être sans le Québec.

Il a de bonnes chances de trouver preneur, affirme-t-on aussi bien à Winnipeg qu'à Fredericton et St-Johns. Dans le climat actuel, les provinces se préparent en effet à se servir les coudes pour affronter un nouvel assaut budgétaire fédéral.

Pour le reste, les relations fédérales-provinciales sont au point mort. Les provinces attendent de voir comment Ottawa va s'y prendre pour relancer le débat sur l'unité nationale mais personne, se plaint-on aussi bien dans l'entourage de premiers ministres conservateurs que chez les libéraux des Maritimes, n'a eu voix au chapitre.

À la place, les provinces de l'Ouest échafaudent un projet de commission conjointe sur la réforme constitutionnelle. Une idée qui est encore embryonnaire dans les Maritimes où seul le Nouveau-Brunswick a annoncé des projets précis à ce sujet. En Ontario, aucune décision n'a été prise. Pour le moment, le gouvernement est débordé par les exigences de la prise du pouvoir.

◆ Le cancer

ment n'interdit encore au Québec en 1990 de rejeter dans un cours d'eau des concentrations de contaminants assimilables par leurs impacts à des déchets dangereux.

Le champion de la pollution toutes catégories au Québec, QIT-Fer et Titane, produit des scories de fonte. Il rejette chaque jour depuis une génération 425 000 kg de matières en suspension, soit plus que la totalité des matières en suspension des 12 papeteries installées sur les rives du fleuve. Ses rejets sont aussi chargés d'huiles, de graisses et de métaux lourds. C'est aussi la compagnie qui possède le plus de BPC dans la province, soit plus encore qu'Hydro-Québec, révélait en 1988 un inventaire d'Environnement Canada dont la précision fut toutefois mise en doute.

Fer et Titane, révélait hier le bureau du ministre québécois de l'Environnement, M. Pierre Paradis, a signé récemment un protocole en vertu duquel elle dépensera d'ici 1993 quelque 38 millions \$ pour réduire sa charge de matières en suspension de 95 %, ce qui devrait aussi réduire d'autant les métaux lourds.

Ses voisines sont les industries Aciers Atlas (solides en suspension et métaux lourds), Tioxide (solides en suspension, mercure et métaux), et une compagnie de préservation du bois que le rapport ne nomme pas mais que l'on présente comme un des quatre principaux pollueurs de la région.

Tioxide, dont les rejets sont à peu près aussi acides que le contenu d'une batterie d'automobile (pH 1.1) a fait savoir récemment qu'elle préférerait fermer ses portes plutôt que d'épurer ses rejets. Elle veut aller dans une région où les exigences de Québec seraient moindres comme sur les rives d'un cours d'eau où la dilution... serait plus grande!

La région de Trois-Rivières vient au deuxième rang dans l'échelle des priorités en raison de la présence de trois papeteries particulièrement polluantes, Kruger, la CIP et la Consol, qui rejettent toutes leur charge polluante via des égouts privés. Elles ont pour voisine au Cap-de-la-Madeleine la Reynolds, qui oeuvre dans la métallurgie et dont les rejets filent au Saint-Maurice via l'égout municipal. Les effluents des trois papeteries sont riches en graisses et phénols, en solides en suspension et la digestion de cette pollution exige au plan chimique et biologique une importante quantité d'oxygène qui n'est plus disponible dès lors pour la vie aquatique du cours d'eau. Assez curieusement, ni Québec, ni Ottawa n'ont réussi à ce jour à faire caractériser les rejets de cette compagnie dont on sait seulement que ses effluents contiennent 80 kg par jour d'huiles et de graisses.

Québec faisait savoir hier en réaction à une manchette du Soleil que si plusieurs papeteries du Québec n'avaient fait l'objet d'aucune poursuite malgré l'ampleur de leurs rejets toxiques, « c'est parce que le Québec n'a toujours aucun règlement interdisant le rejet de contaminants à l'eau », a expliqué Mme Danièle Paré, l'attachée de presse du ministre.

Varenes devrait, selon le rapport Aménatech et Environnement Illimité, être retenue comme la troisième priorité en raison de la présence chez elle d'un fort secteur pétrochimique - qui demande d'ailleurs à Québec de s'agrandir avec le projet Soligaz - et de trois producteurs majeurs de produits chimiques inorganiques et organiques.

Les Alcools de commerce Ltée et Pétromont sont les deux fleurons lo-

caux de la pétrochimie; on leur doit, selon le rapport, des rejets nécessitant une forte demande chimique en oxygène (DCO) et riches en huiles et graisses, en phénols et en chrome, un métal toxique. Les deux compagnies rejettent leurs effluents dans le ruisseau Notre-Dame en amont de la ville.

Albright & Wilson déverse, de son côté, ses effluents riches en phosphore dans un ruisseau; il arrive même que ce phosphore s'embrace au contact de l'air lorsque passent les bateaux. Les rejets de NL Chem, qui fabrique des pigments à base de titane, sont riches en solides en suspension, en DCO, huiles, graisses phosphore, chrome, plomb et nickel.

L'Est de la métropole, bastion des raffineries, et la région de Beauharnois où se situe la Canadian Zinc Electrolytic, contribuent évidemment moins en raison de leur éloignement à la contamination des écosystèmes les plus sensibles du Saint-Laurent que l'on trouve dans le tronçon le plus pollué par les industries de la province. Selon le rapport, l'essentiel des milieux menacés par la pollution du corridor Varenne-Trois-Rivières sont les grands herbiers de la Rive-Sud (Varenes, Verchères, Contrecoeur, etc), soit les derniers grands épurateurs du Saint-Laurent et le principal lieu de naissance et d'alevinage des espèces aquatiques. La vitalité de ces milieux ainsi que du lac Saint-Pierre diminue constamment au détriment de l'écosystème fluvial, une situation qui pourrait se répercuter jusque sur les espèces du golfe Saint-Laurent.

◆ Le prix

États-Unis du fait de l'excédent des approvisionnements mondiaux, était remonté à 20 \$ le baril en juillet en réaction aux mesures de rééquilibrage de la production arrêtées par les pays exportateurs de pétrole membres de l'OPEP.

Il avait ensuite doublé atteignant 40,42 \$ le baril le 11 octobre, après l'invasion le 2 août du Koweït par l'Irak et devant la multiplication de ru-meurs concernant une intervention armée des États-Unis.

Le cours du pétrole brut de référence aux États-Unis (sweet light crude) avait ouvert en hausse de 3,19 \$ à 30,60 \$, sur la livraison de novembre, lundi sur le marché à terme de New York. Il avait fortement cédé du terrain la semaine précédente, alors que les risques d'un conflit armé paraissaient s'éloigner.

◆ Le Canada

bec est plus basse qu'en Ontario; ■ les prix à la consommation au Québec évoluent moins rapidement à la hausse qu'ailleurs au Canada; ■ les impôts sur les entreprises au Québec sont maintenant les plus concurrentiels avec ceux des États-Unis et moins élevés que ceux des autres provinces;

■ le Québec a réduit son taux marginal supérieur d'imposition alors que ce taux a augmenté en Ontario; ■ le pouvoir d'achat des personnes à faible revenu est supérieur au Québec à celui qui prévaut dans les autres provinces;

■ le prix des terrains à vocation industrielle est plus bas au Québec qu'en Ontario; ■ le coût du logement, à l'achat ou à la location, est plus bas au Québec qu'ailleurs au pays.

À ce sujet, une étude récente des coûts affectant la compétitivité menée auprès de 77 manufacturiers nord-américains de pièces automobiles conclut également à une meilleure performance du Québec dans ce secteur.

L'étude dont les résultats ont été publiés à la fin de mars dernier a été menée par Booz, Allen et Hamilton, à la demande de l'Association canadienne des manufacturiers de pièces automobiles.

Elle établit d'abord que les différences entre les usines de l'Ontario, du Québec, du sud-est et du mid-west américains ne sont pas dramatiques. « Les manufacturiers canadiens de pièces semblent avoir profité, au moins jusqu'à récemment, de la relative faiblesse du dollar canadien », mentionne-t-on dans cette étude.

On y explique que la compétitivité des coûts est très sensible aux taux de change. Et que par conséquent, dans un secteur où les marges bénéficiaires sont relativement faibles, les petites différences dans les coûts affectant la compétitivité peuvent avoir un impact majeur sur la profitabilité.

Au sujet du Québec plus spécifiquement, l'étude indique que les avantages dans les coûts sont supérieurs à toutes les régions étudiées en Amérique du Nord.

« Des différences substantielles au chapitre de la compétitivité ont été identifiées en comparant les usines ayant plus de 10 ans d'existence et celles plus récentes.

« Cela est vrai autant aux États-Unis qu'au Canada pour plusieurs facteurs importants de compétitivité, c'est-à-dire les coûts de main-d'oeuvre, la productivité et le roulement du personnel, y ajoute-t-on.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Doré

CUM. Bref, l'ajout de nouvelles lignes dans les quartiers peu desservis et l'arrivée du service de nuit influencent à la baisse ces statistiques, soutient-il.

Mais Transport 2000 est d'avis que le transport de surface a écopé des aléas financiers dont a souffert la STCUM ces derniers temps. Au même moment, des sommes astronomiques étaient englouties dans le métro, « une structure très lourde, qui est déjà sous-évaluée sur certaines lignes », précise M. Chartrand. Par contre, point de vue tarif, les

Montréalais n'auront jamais été si bien servis. Passé de 28,50 \$ à 32,75 \$, le prix de la carte autobus-métro (CAM) demeure le plus bas au pays. L'entente sur la création de l'Office régional de transport (ORT) a aussi ouvert l'accès au réseau aux usagers des couronnes nord et sud pour un prix moindre (42 \$).

Gelés en 87 et augmentés de 8 % en 88 et 89, les tarifs auront été nettement contenus sous le seuil d'inflation. « Sous l'ancienne administration, la CAM connaissait des hausses de 10 % par année. Depuis 87, seul le passage unique a augmenté de plus de 5 %, mais c'est raisonnable compte tenu du tarif exigé pour la CAM », soutient le président de Transport 2000.

Même si le fardeau des usagers demeure léger, on est loin du seuil de 33 % des coûts d'exploitation visé par le RCM et fixé au premier rang de ses priorités. Le ticket payé par l'utilisateur du réseau finance aujourd'hui 40 % des frais de la Société de

transport. C'est que malgré les tentatives de restrictions budgétaires effectuées à la STCUM, les dépenses de la société se sont accrues de 24 % entre 86 et 89, soit bien au-dessus de l'inflation. De ces dépenses, c'est la rémunération totale des employés qui a gonflé le plus, entre 85 et 89, atteignant 26,7 %, soit 5,9 % de plus que l'inflation.

Autre ombre au tableau des réalisations du RCM, l'arrivée tardive des voies réservées, attendues sur plusieurs grandes artères. Que quatre ont vu le jour au printemps dernier; une seule sur Pie-IX, au coût de 5 millions \$, et trois « in extremis » à cause des travaux entrepris sur l'autoroute métropolitaine. Même portrait, pour les stationnements incitatifs en tête de métro. Un seul, contingenté, a ouvert ses portes aux automobilistes près du métro Radisson.

Quant au service adapté aux 10 000 usagers handicapés, le virage effectué en faveur du transport par taxis plutôt que par minibus en inquiète plus d'un. « Près de 30 % des usagers ne peuvent utiliser les taxis à cause de leur chaise roulante électrique. Pour nous, ce tournant signifie une perte de service. En plus, la STCUM n'a aucun contrôle sur le service offert par les compagnies de taxi », déplore Mme Francine Séguin, présidente du Regroupement des usagers du transport adapté (RUTA).

Malgré une hausse de 20 % des budgets dédiés au transport adapté, les services sont nettement insuffisants, estime le RUTA.

Et finalement, dans ce budget où l'on jongle avec des millions, on n'a trouvé de sous que pour installer 119 supports à vélos éparpillés à la sortie

de 19 stations. Le parc-plage de l'île Notre-Dame en compte à lui seul plus de 300.

◆ Échec

néo-démocrate. Bob Rae, se demande-t-on, signera-t-il à la place que s'était réservée David Peterson? Pas nécessairement, disent les hauts fonctionnaires de Queen's Park, selon qui leurs nouveaux patrons néo-démocrates voudront s'assurer au préalable que l'entente ne les prive pas du contrôle de mécanismes importants d'intervention économique.

Il n'est pas certain non plus que Bob Rae veuille que son premier geste sur la scène nationale en soit un dont la symbolique l'éloigne du Québec.

« Quand tout le monde est rentré, l'enthousiasme s'est dissipé rapidement », constate un des participants ontariens à la rencontre des premiers ministres à Winnipeg. En l'absence de signaux positifs en provenance de Québec, plusieurs se demandent, dans les capitales provinciales, si l'entente qui circule actuellement ne risque pas de devenir un nouvel obstacle à surmonter entre le Québec et le reste du Canada.

Quatre mois après l'échec de l'Accord du lac Meech, les provinces du Canada anglais sont d'ailleurs en voie de découvrir que, sans la collaboration du Québec, la vie ne continue pas facilement comme avant.

En plus de leur premier projet d'entente interprovinciale à neuf qui ne décolle pas, Ottawa fait la sourde oreille quand elles réclament une conférence sur l'économie.

Sans l'Accord du lac Meech, rien ne l'oblige, a expliqué en fin de semaine Brian Mulroney, à inviter les

De notre collection de créations exclusives

Bague en or 18ct avec diamants



KAUFMANN
MAÎTRES JOAILLIERS DEPUIS 1954

2195, rue Crescent • (514) 848-0595

PATEK PHILIPPE Cartier ROLEX BIANCPAIN EBEL Breguet Piaget BREITLING

SOYEZ PRÉVOYANT!

ACHETEZ VOS NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

Les nouvelles Obligations d'épargne du Canada constituent un placement intéressant, car elles sont:

Profitables

La nouvelle émission rapporte 10 3/4 % la première année. Pour chacune des années suivantes jusqu'à l'échéance, en 2002, le taux d'intérêt annuel de cette émission sera déterminé et annoncé au moment du lancement de la nouvelle émission.

Les Obligations d'épargne du Canada vous offrent un taux d'intérêt concurrentiel. De plus, ce taux est garanti tout au long de l'année.

Pour l'année commençant le 1^{er} novembre 1990, le taux de 10 3/4 % s'appliquera également aux émissions en cours, soit les émissions S 39 de 1984 à S 44 de 1989 inclusivement.

Sûres

Les Obligations d'épargne du Canada sont garanties par le gouvernement du Canada.

Encaissables en tout temps

Vous pouvez encaisser vos nouvelles obligations n'importe quand. Si vous les encaissez à compter du 1^{er} février 1991, vous en toucherez la valeur nominale plus les intérêts courus depuis le 1^{er} novembre 1990.



Vous qui savez prévoir...

rappelez-vous que cette année, les Obligations d'épargne du Canada sont en vente du 18 octobre au 1^{er} novembre inclusivement. Pour tout achat d'obligations effectué au cours de cette période, le paiement pourra être daté du 1^{er} novembre.

Ne tardez pas!

Vous n'avez que jusqu'au 1^{er} novembre inclusivement pour acheter vos nouvelles Obligations d'épargne du Canada.

L'émission S 38 de 1983 arrive à échéance le 1^{er} nov. de cette année.

Si vous détenez des obligations de l'émission S 38 de 1983, il est temps de les encaisser, car elles ne rapporteront plus d'intérêt après le 1^{er} novembre prochain. Profitez-en pour en acheter de nouvelles.

10 3/4 %
LA PREMIÈRE ANNÉE

Les Obligations d'épargne du Canada

Canada

SAVOIR PRÉVOIR

EN VENTE
JUSQU'AU
1^{er} NOV.

EN BREF...

71% des membres du SPGQ souverainistes

QUÉBEC (PC) — Les membres du Syndicat des professionnels du gouvernement québécois (SPGQ) appuient la souveraineté du Québec dans une proportion de 71 %, selon un sondage interne mené ces jours derniers par la direction syndicale. Chacun des 10 101 membres du SPGQ a été invité à se prononcer, lors d'un scrutin secret, sur l'opportunité pour le syndicat d'appuyer la souveraineté. Plus de 71 % des 3700 syndiqués qui se sont prononcés ont voté en faveur tandis que 29 % ont voté contre. Ce sondage servira à élaborer la position que le syndicat présentera à la commission Bélanger-Campeau sur l'avenir du Québec, a indiqué hier le président du SPGQ, Daniel Giroux. M. Giroux a dit que les professionnels syndiqués du gouvernement « veulent s'impliquer dans ce débat qui modifiera de façon significative leur cadre de travail ». La souveraineté, pour le SPGQ, signifie que l'Assemblée nationale du Québec aura le contrôle sur toutes les lois qui s'appliquent aux Québécois et que tous les impôts perçus au Québec devront l'être par l'État québécois. La souveraineté suppose également que le Québec a la maîtrise de ses traités, conventions et accords sur le plan international, explique le SPGQ.

Durand serait au Costa-Rica

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Le voile entourant la mystérieuse disparition de l'homme d'affaires trifluvien Gaétan Durand pourrait se lever plus rapidement que les corps policiers ne l'avaient d'abord cru car Louise Boisvert, la conjointe de l'ancien grand patron des finances à l'Université du Québec à Trois-Rivières, est revenue à Trois-Rivières depuis au moins jeudi dernier. Cependant, celle qui avait fui le Canada en compagnie de l'homme d'affaires est revenue seule au pays et la rumeur voudrait que Gaétan Durand soit au Costa-Rica, en Amérique centrale, et qu'il soit aux prises avec de graves problèmes financiers, même s'il serait disparu en emportant avec lui d'importantes sommes d'argent. Le ministre public a déposé 13 plaintes de fabrication et d'usage de faux contre Gaétan Durand suite à une enquête menée par la police. Les plaintes ont trait à diverses opérations frauduleuses qu'aurait commises Durand alors qu'il travaillait au département des finances de l'UQTR. Les diverses fraudes atteindraient un montant supérieur à 500 000 \$.

Défaite judiciaire d'une mère porteuse

SANTA ANA, Californie (AFP) — Un juge de Santa Ana (Californie) a rejeté hier la demande d'une mère porteuse qui souhaitait avoir la garde partielle de l'enfant dont elle a accouché. « Trois parents, deux mères naturelles » pour l'enfant seront source de confusion, a estimé le juge Richard Parslow. Le bébé, Christopher Calvert, est âgé de quatre semaines. Le couple avait accepté de payer 10 000 \$ à une jeune femme de 29 ans, Anna Johnson, pour qu'elle porte leur enfant, fécondé in-vitro. Les avocats d'Anna Johnson ont tenté de démontrer, sans succès, que la mère porteuse avait développé avec l'enfant qu'elle attendait une relation affective profonde qui ne pouvait être interrompue. La jeune femme avait annoncé avant même le résultat du procès son intention de faire appel si la garde partielle lui était refusée. Cette affaire peut faire jurisprudence car c'est la première fois qu'une mère porteuse n'ayant aucun lien génétique avec l'enfant dont elle est enceinte, réclame une partie de sa garde.



Premier de classe
PHOTO CP

Quelques jours après sa sortie des chantiers, la frégate HMCS

Halifax entre dans le port du même nom. Le navire de guerre le plus moderne du Canada est le premier-né de la douzaine de frégates de même classe qui seront construites au coût de 7 milliards \$.

Hydro-Québec est prête à ajuster ses tarifs aux variations de revenus des alumineries

Louis-Gilles Francoeur

HYDRO-QUÉBEC se perçoit comme le « prêteur spécialisé » des producteurs d'aluminium québécois au point de réduire ses tarifs lorsqu'ils ont des problèmes de revenus possiblement encourus par la société d'État. Ce document, dont LE DEVOIR a obtenu copie des demandeurs, l'Administration crie du Québec, précise que les pertes de revenus possiblement encourues par la société d'État seront réparties dans le temps sous forme de reconnaissance de dette. Et, précise le document, Hydro-Québec ne demande pas nécessairement aux 13 bénéficiaires des garanties pour ces prêts inusités. Le document

précise aussi qu'Hydro-Québec touchera une partie des profits lorsqu'il y en aura - et c'est le cas présentement - sans préciser toutefois dans quelle mesure.

Les 13 entreprises qui ont bénéficié de ce programme ont filé hier devant la Cour supérieure pour empêcher la commission d'accès à l'information d'obtenir d'Hydro-Québec les 13 contrats sensément signés sous l'empire de ce programme... « de contrat sur mesure, cas par cas ».

C'est en mai dernier que les Cris ont demandé à la société d'État de leur remettre le Programme de risques partagés dont bénéficient les alumineries ainsi que les contrats signés sous l'empire de ce document. Les 13 contrats en question prévoient la vente aux deux secteurs les plus énergivores et les plus polluants de la province, soit la métallurgie et la chimie, quelque 3000 mégawatts à ra-

L'UQAM tentera de prouver qu'on peut freiner l'abandon des études

Jean-Pierre Proulx

L'UNIVERSITÉ du Québec à Montréal a entrepris de faire la preuve qu'il est possible d'endiguer le flot effarant des abandons des études: entre l'automne 1969 et l'hiver 1985, 34 % des étudiants à temps plein et 63 % des inscrits à temps partiel ont quitté l'université sans diplôme. Cette preuve passe d'abord par la reconnaissance des obligations de l'université à cet égard.

Plus directement, elle passe par une série de mesures touchant les programmes, ensuite par la création d'un environnement favorable à la formation des étudiants.

C'est ce qu'a déclaré hier M. Michel Robillard, vice-recteur associé à l'enseignement et la recherche, à la Commission d'enquête sur l'enseignement universitaire que préside M. Stuart Smith. Cette commission, mise sur pied par l'Association des collèges et universités du Canada (AUCC), tenait hier audience à Montréal.

Il est faux de penser, a dit M. Ro-

billard, que tous ceux qui abandonnent leurs études n'ont pas le talent pour les poursuivre. Au contraire, l'examen du dossier de ceux qui ont abandonné montre que 50 % avaient une moyenne acceptable et 60 % n'avaient subi aucun échec.

En réalité, l'abandon peut dépendre de la manière dont est organisé et présenté le programme dans lequel l'étudiant s'inscrit. Car 20 % changent de programme dès la première année du baccalauréat, ce qui tend à montrer que le sens même des programmes n'est pas toujours évident.

La réforme récente du baccalauréat en théâtre a montré qu'on vise juste, a dit M. Robillard. D'un programme plus ou moins structuré, on est passé à un autre où les étapes sont clairement définies. Résultat: là où il y avait un taux d'abandon de 50 % après la première année, on est passé à 21 % en 1988 et 7 % en 1989.

« Donc, a dit M. Robillard, un programme bien organisé avec des objectifs précis que les professeurs font leurs, permet de motiver les étudiants parce qu'ils en voient le sens. »

D'autre part, 60 % des abandons ont lieu pendant la première année. Les stratégies doivent donc prioritairement porter là. L'UQAM a par exemple fait des expériences d'accueil des étudiants à qui on fait des offres d'admission. Le taux d'inscription a augmenté de 20 %.

La transformation d'un environnement favorable à la réalisation de la formation de l'étudiant passe donc, pense l'UQAM, par une information claire et véridique sur les programmes, une sélection adéquate des étudiants accompagnée, le cas échéant, d'une formation complémentaire, un bon accueil, l'intégration sociale notamment grâce à l'aide des étudiants plus avancés, le dépistage des décrocheurs, la relance des décrocheurs, l'implication des professeurs, le souci de la qualité, etc.

Un pas décisif vers une loi US sur la salubrité de l'air

D'après la Presse Canadienne

WASHINGTON — Après de longues et laborieuses négociations, les États-Unis ont franchi hier une étape décisive en vue de l'adoption d'une nouvelle loi sur la salubrité de l'air, qui devrait être ratifiée d'ici la fin de la semaine par le président George Bush.

Hier à l'aube, les négociateurs du Sénat et ceux de la Chambre des représentants se sont entendus sur le texte final du « Clean Air Act », ouvrant la voie à l'accélération des négociations qui devront reprendre le 30 octobre entre Ottawa et Washington en vue de la ratification d'un accord bilatéral sur les pluies acides. Le Sénat et la Chambre des représentants devront entériner officiellement cette semaine le nouveau texte législatif de 700 pages, qui sera par la suite acheminé à la Maison-Blanche.

De passage dans la capitale américaine, le ministre de l'Environnement du Canada, M. Robert de Cotret, s'est réjoui des progrès « importants » réalisés ces derniers jours par le Congrès américain. L'entente portera sur les émissions toxiques transfrontalières, en l'occurrence deux des 10 millions de tonnes d'anhydride sulfureux qui devront être éliminées, au cours des prochaines années, au coût de 25 milliards \$ par année.

« L'entente va porter beaucoup plus sur les questions transfrontalières. Elle portera sur les émissions toxiques qui touchent les deux pays et le volume de pollution ainsi que les mesures mises en place par les deux pays », a dit le ministre canadien qui s'adressait à la presse en compagnie de l'administrateur de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA), M. William Reilly.

À la Maison-Blanche, le porte-parole Martin Fitzwater a indiqué que le président Bush n'utilisera pas son veto, comme il avait menacé de le faire ces derniers jours. « Il a fallu 13 ans pour avoir une nouvelle loi sur la salubrité de l'air et il serait inacceptable que les citoyens américains attendent une autre année », a dit M. George Bush. Bien sûr, certaines dispositions jugées trop coûteuses par la Maison-Blanche font toujours l'objet de tractations mais elles ne sont pas suffisamment importantes pour justifier le recours au veto.

TPS : Ottawa doit attendre le « oui » du Sénat

Louis-Gilles Francoeur

OTTAWA (PC) — Le gouvernement a reconnu hier que la taxe de vente sur les produits et services n'entrera pas en vigueur le premier janvier 1990 comme prévu si le Sénat réussit à bloquer le projet de loi.

Le ministre des Finances Michael Wilson et le ministre du Revenu national Otto Jelinek ont indiqué hier que la taxe de vente ne pouvait être mise en vigueur avant l'adoption du projet de loi.

Le gouvernement a bien le pouvoir de mettre en application de nouvelles mesures fiscales avant leur adoption formelle au Parlement, notamment le jour même de la lecture du budget, mais il s'agit alors de simples modifications à des taxes actuelles, a expliqué M. Wilson. La taxe de vente sur les produits et services est une taxe totalement nouvelle, qui nécessite donc une adoption en bonne et due forme à la Chambre des communes et au Parlement.

Les suites apportées aux recommandations Charbonneau: un test décisif pour les libéraux

Louis-Gilles Francoeur

« ON POURRA mesurer la véritable volonté politique du gouvernement en matière de gestion des toxiques par la mise en application - ou en veilleuse - des principales recommandations de la commission Charbonneau, du moins celles qui ne nécessitent pas de déboursés importants », a déclaré hier le critique de l'Opposition en matière d'Environnement, M. Denis Lazure.

Et les mesures que Québec peut prendre sans avoir à déboursier des dizaines de millions sont de deux ordres, soit de nature juridique et économique, ajoute M. Lazure. D'abord, dit-il, Québec peut inclure dans le Programme de réduction des rejets industriels, soit le volet d'assainissement dédié aux entreprises, toute la question des déchets dange-

reux. Ainsi, les entreprises à qui on resserre la vis du côté rejets atmosphériques ou aquatiques ne pourront larguer les contaminants récoltés sous forme de déchets.

D'autre part, estime M. Lazure, Québec doit promulguer les articles du règlement sur l'évaluation environnementale qui vont forcer une discussion publique sur les impacts des grands projets industriels. Québec tourne en rond sur cette question depuis la remise du rapport Lacoste, en 1988, et le ministre de l'Environnement n'a pu livrer la marchandise sur cette question qui lui apparaissait prioritaire l'an dernier.

Troisièmement, ajoute le critique de l'Opposition, Québec doit modifier rapidement le Règlement sur les déchets dangereux pour qu'on puisse autoriser et prioriser le recyclage de ces produits industriels toxiques. Actuellement, le règlement oblige le gouvernement à poursuivre les re-

cyclés même les plus efficaces. Mais depuis la récente décision de la commission municipale du Québec, il se pourrait que tout ce qui est recyclable échappe au règlement, dans la tradition des meilleurs imbroglios juridiques.

« Ces mesures » juridiques qui ne coûtent rien mais pourraient changer beaucoup de choses », M. Lazure ajoute les trois propositions de la commission qui permettraient à M. Paradis « d'avoir un peu d'argent pour passer à l'action de façon positive au lieu de s'en tenir à des poursuites ». Le fonds de redevances qui permettrait de faire face aux accidents environnementaux, le fonds provisionnel destiné au nettoyage du secteur minier et le fonds de décontamination proprement dit devraient être mis sur pied pour que s'amorcent « enfin » des projets planifiés, capables de réduire l'ampleur des problèmes de contamination.

Au bout de chaque cigarette
Un seul filtre: vos poumons



IL NE FAUT PAS CONFONDRE...

- un plateau pour la salle à manger et un cabaret qui est un débit de boisson
- un abreuvoir pour les animaux et une fontaine pour les humains
- une sacoche pour les facteurs et un sac à main pour les femmes

et surtout

LE CONSERVATOIRE LASSALLE et Le Collège LaSalle

Une école qui existe depuis 82 ans et qui décerne un DEC en Science de la parole, concentration en théâtre et en communication.

qui se spécialise dans les secteurs de la mode, du tourisme et des techniques de bureau.

3505, rue Durocher H2X 2E7 tél.: 288-4140
Jacques Laurin, directeur général
Collège reconnu d'intérêt public permis 749569

VOUS AIMEZ LE THÉÂTRE...

LA RADIO VOUS INTÉRESSE...

LE JOURNALISME VOUS TENTE?

BREF, TOUT CE QUI TOUCHE À LA COMMUNICATION ORALE ET ÉCRITE

VENEZ CHEZ NOUS, ET APRÈS 2 ANS, LE JOUR, OU 3 ANS, LE SOIR, MUNIS D'UN D.E.C. VOUS FEREZ UN MEILLEUR CHOIX.

UN «COLLÈGE» PAS COMME LES AUTRES

CONSERVATOIRE LASSALLE

3505, rue Durocher, Montréal H2X 2E7 Tél.: 288-4140
Jacques Laurin, directeur général
COLLÈGE RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC PERMIS NO. 749569

UQAM *Le savoir universitaire, une valeur sûre!*

FORUM

LA PERSÉVÉRANCE DANS LES ÉTUDES : RÉFLEXION 1990

Un enjeu majeur pour les étudiants, l'université et la société

Mercredi 24 octobre 1990, de 17 h 30 à 19 h 30, Amphithéâtre A-M050
LA PERSÉVÉRANCE DANS LES ÉTUDES
Bilan institutionnel et pistes explorées à l'UQAM, par M. Michel Robillard vice-recteur à l'UQAM et principes sous-jacents de la persévérance, par Vincent Tinto, professeur à l'Université de Syracuse

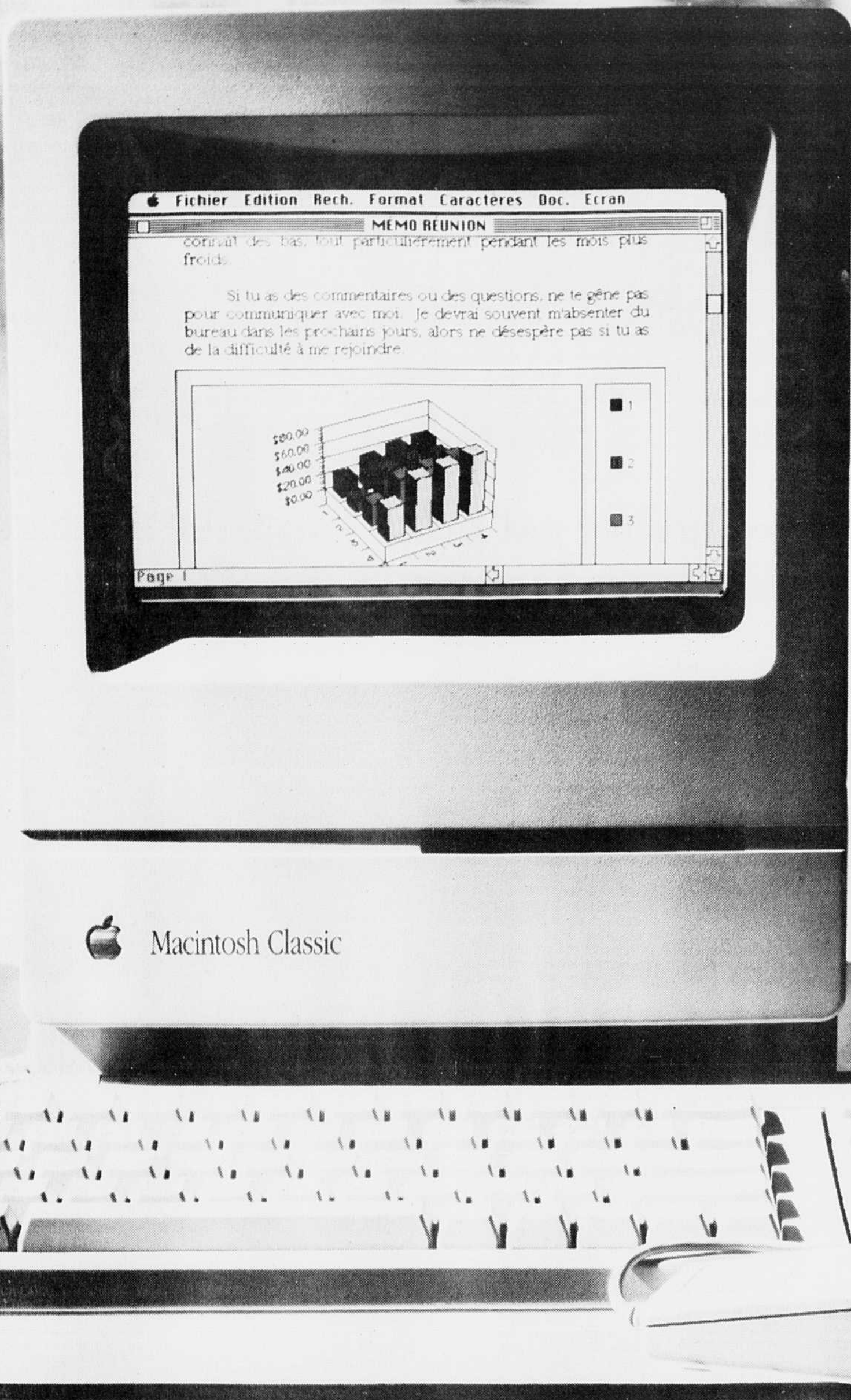
Mercredi 31 octobre 1990, de 17 h 30 à 19 h 30, local A-2885 (2^e étage)
LA PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE
Description du programme obligatoire de formation pédagogique des nouveaux professeurs de l'École Polytechnique
Genèse des préoccupations pédagogiques d'un professeur actif en recherche
Réflexion sur la pertinence d'une formation en pédagogie à l'intérieur des études doctorales

Mercredi 7 novembre 1990, de 17 h 30 à 19 h 30, Amphithéâtre A-M050
LA FORMATION DES ADULTES
Les facteurs de persévérance chez les étudiants adultes inscrits au certificat en administration à l'UQAM
Scénario de réussite en enseignement aux adultes : caractéristiques des étudiants, attentes et conditions d'apprentissage.

Mercredi 14 novembre 1990, de 17 h 30 à 19 h 30, Amphithéâtre A-M050
L'ENCADREMENT AUX 2^e et 3^e CYCLES, FACTEUR DE PERSÉVÉRANCE
Points de vue, expériences et attentes des professeurs et étudiants
Recherche de formules idéales d'encadrement pédagogique

Information : Université du Québec à Montréal, pavillon Hubert-Aquin, 1455, rue Catherine Est, Métro Berri-UQAM, tél.: 987-7954

Université du Québec à Montréal



Nous avons investi gros pour rabaisser notre image.

En 1984, Apple[®] lançait sur le marché l'ordinateur Macintosh[™] partant du principe que les ordinateurs doivent fonctionner de la même manière que les gens, parler le même langage qu'eux et penser de façon similaire.

Apple a bâti sa réputation sur ce concept révolutionnaire en fabriquant des ordinateurs que les gens aiment utiliser. Et il n'est pas question que cela change.

Notre but est de constamment accroître cette réputation pour qu'encore plus de gens expérimentent un ordinateur Macintosh. Et ceci est vrai aujourd'hui plus que jamais grâce à la nouvelle gamme d'ordinateurs Macintosh, que tout le monde peut s'offrir.

Le Macintosh Classic[™] est l'un de ceux-là. En fait, il s'agit du plus abordable de nos ordinateurs. Et il possède tout d'un ordinateur Macintosh : des ressources de réseau intégrées, un lecteur de disquettes

SuperDrive[™] capable de lire et d'écrire des fichiers Macintosh et MS-DOS[™] compatibles. Pour seulement 1349 \$, il possède, en plus,

VOICI LE MACINTOSH CLASSIC. 1349\$*

un écran intégré, un clavier, une souris, un logiciel système et 1 méga octet de mémoire RAM (un disque dur de 40 méga octets est offert en option).

En outre, il est encore plus performant que le Macintosh SE[™]

Il est en mesure de faire fonctionner des milliers de logiciels, du traitement de textes au chiffrier, des graphiques au design.

C'est l'ordinateur parfait pour les affaires, l'éducation ou la maison.

Comme tous les ordinateurs Macintosh, le Macintosh Classic est d'une incomparable qualité, introuvable chez un autre ordinateur personnel quel qu'en soit le prix.

Ses utilisateurs l'adorent. Car lorsqu'on a le pouvoir d'aller plus loin, il est fascinant de voir jusqu'où cela peut mener.

Pour connaître le concessionnaire autorisé Apple le plus près de chez vous, composez le 1 800 668-1644.

 Le pouvoir d'aller plus loin.

* Prix suggéré par le fabricant. Certains concessionnaires peuvent vendre à prix moindre. Apple et le logo Apple sont des marques déposées de Apple Computer, Inc. Macintosh, Macintosh Classic, Macintosh SE et SuperDrive sont des marques de commerce de Apple Computer, Inc. MS-DOS est une marque déposée de Microsoft Corp.

LA VIE ECONOMIQUE

Le Devoir, mardi 23 octobre 1990

Desjardins lance le premier fonds mutuel en environnement au Canada

Claude Turcotte

LE MOUVEMENT Desjardins lance le premier fonds mutuel au Canada à retenir des actions de compagnies sur des critères de souci et de protection de l'environnement. « Il faut faire la preuve qu'on peut concilier économie et environnement », a déclaré M. Claude Béland, en faisant hier la présentation de cette initiative, qui vise d'une part à répondre à la demande d'investisseurs préoccupés par l'environnement et d'autre part à apporter une contribution dans cette vague grandissante vers la reconnaissance de l'environnement comme une valeur fondamentale de la société.

Le Fonds Desjardins Environnement (FDE) n'en conserve pas moins comme objectif premier celui de la rentabilité, à savoir « un revenu raisonnable et une appréciation de capital à long terme ». Dès le départ, ce fonds devrait recevoir des actifs d'environ 15 millions \$, provenant de

diverses institutions, à commencer par le fonds de pension des employés de Desjardins. Fiducie Desjardins sera fiduciaire et gérante, alors que Gestion Placements Desjardins s'occupera du portefeuille en ayant notamment la responsabilité de choisir les titres qui entreront dans le fonds.

Un comité consultatif de sept personnes, dont quatre extérieures à Desjardins et de spécialités diverses reliées à l'environnement, aidera à la sélection des actions de compagnies à partir de critères financiers et environnementaux. Pour l'aspect de l'environnement, on élaborera une grille d'analyse qui tiendra compte des éléments suivants: le respect des lois relatives à la protection de l'environnement au cours des dix dernières années, la performance de l'entreprise en rapport avec la pollution (air, eau, terre), la politique environnementale corporative et le budget consacré à l'environnement.

Comme c'est déjà le cas pour l'ensemble des fonds mutuels, la liste des compagnies dont des titres se retrouveront dans le FDE sera publiée

périodiquement, ce qui sera jusqu'à un certain point une façon de repérer les entreprises ayant une bonne réputation sur le plan du souci de l'environnement. On ne rendra pas public cependant le nom des compagnies dont les dossiers auront été rejetés.

Quel est l'avenir d'un tel fonds? « C'est le consommateur qui va décider en bout de ligne », répond M. Béland. Les sondages et enquêtes préliminaires révèlent un intérêt très grand pour l'environnement. Environ 68 % des gens sont préoccupés et près du quart se disent même très inquiets. Chaque unité du nouveau fonds coûtera 10 \$ et sera bientôt disponible dans le réseau des caisses participantes.

Il existe déjà des fonds reliés à l'environnement aux États-Unis et plusieurs autres dits « éthique » qui drainent tout de même plus d'un milliard \$ en actifs. Les fonds Éthique peuvent tenir compte de plusieurs aspects, dont l'armement, les ventes dans des pays au régime contesté, par exemple l'Afrique du Sud, l'éner-

gie nucléaire, les conditions de travail, la pornographie et aussi l'environnement. Desjardins a un fonds Éthique destiné essentiellement aux communautés religieuses qui compte actuellement un actif de 5 millions \$. Globalement, Gestion Placements Desjardins gère des actifs de 1,4 milliard \$, y compris les six fonds mutuels de Desjardins qui totalisent 170 millions \$.

L'initiative de Desjardins s'inscrit dans une démarche amorcée l'an dernier alors que ce mouvement coopératif « adoptait l'option environnementale », ce qui ouvrait la voie à une action sur plusieurs plans. Comme un nombre grandissant d'entreprises, Desjardins favorise dans ses propres bureaux l'usage de papier recyclé, même pour ses calendriers. Déjà 60 % de ses employés prennent leur café dans une tasse personnelle, ce qui élimine les verres en styromousse. Les fédérations régionales et les caisses locales prennent également diverses initiatives personnelles.

Comterm ferme ses portes

Robert Dutrisc

LE FABRICANT d'ordinateurs Comterm, de Saint-Laurent, a mis fin, hier matin, à toutes ses activités, licenciant 176 personnes.

Le fabricant qui connaissait de graves difficultés depuis plusieurs années, tentait de se départir de certaines divisions qui lui restaient encore. Dans un communiqué, la compagnie met en cause la Banque de Boston, son principal créancier, qui aurait, selon elle, « refusé de consentir à la vente de la division du service à la clientèle » à la société Richard Besner et Associés.

Comterm avait signé une entente de principe avec Richard Besner et Associés visant la vente de cette division le 18 octobre dernier. Cette entente prévoyait le paiement de tous les arriérés sur les salaires et les frais dus aux employés de la compagnie.

Aucun représentant de Comterm n'a pu être rejoint hier. Toutefois, sur la foi du communiqué émis hier, il semble que la direction de la compagnie soit partie en guerre contre la Banque de Boston qu'elle accuse d'a-

voir « fait certaines fausses représentations ». La direction de Comterm a demandé aux conseillers juridiques de la compagnie d'intenter des procédures au nom de tous les employés contre la Banque de Boston pour le recouvrement des arriérés d'honoraires et de salaires.

Le vice-président de la Banque de Boston à Montréal, M. Dennis De Braga, a rejeté ces allégations soulignant que la banque, qui fait affaire avec Comterm depuis 18 mois, s'était toujours acquittée de ses engagements, « et même plus », qu'elle avait montré « une patience extraordinaire » à l'égard du plan de vente des divisions de Comterm.

Comterm ajoute dans son communiqué que les ententes de principe qui ont déjà été conclues relativement aux deux autres divisions restantes de la compagnie, soit les « Affaires des Terminals » (sic) et les Technologies Diligences, sont désormais compromises en raison de la cessation de ses activités.

Lors de son dernier trimestre clos le 31 juillet dernier, Comterm avait essayé une perte de 1,1 million \$ en regard de ventes de 3,7 millions \$, ce qui portait à 3,2 millions \$ les pertes de l'exercice en cours.

Les ventes de détail sont plus durement frappées au Québec qu'ailleurs au Canada

OTTAWA (PC) — Les ventes de détail au Québec ont diminué de 0,9 %, en août comparativement au même mois l'an dernier. Pour l'ensemble du Canada, elles ont été plus élevées de 0,3 %, mais leur valeur a diminué en août de 0,2 %, comparativement à juillet, pour atteindre 16,3 milliards \$.

Selon Statistique Canada, qui a publié ces chiffres hier, les consommateurs ont moins dépensé pour l'achat d'articles de grande valeur comme les appareils ménagers, les meubles et les véhicules.

Comparativement à juillet, les ventes de véhicules ont en effet baissé de 2 %, en août, et elles ont été inférieures d'un imposant 10,3 % au regard de leurs valeurs du mois d'août 1989.

Les ventes de meubles et d'appareils ménagers ont régressé de 1,5 % au regard de juillet et régressé d'un fort 10,3 % comparativement au mois d'août 1989.

Une baisse de la valeur de vente des maisons depuis le début de l'année dans certaines grandes villes, a aussi démontré une diminution de la confiance des consommateurs ca-

nadiens et leur tendance à faire plus attention à leur argent et à économiser, a noté M. Len Kubas, conseiller du secteur de détail.

Ce fait, ajouté à une véritable avalanche de mauvaises nouvelles comme des mises à pied et des fermetures d'usines, n'a guère incité les Canadiens à dépenser, a-t-il ajouté.

« Nous ne voyons pas la lumière à la fin du tunnel et ces chiffres (sur les ventes de détail) du mois d'août nous disent que le tunnel est encore joliment obscur. »

Lorsqu'on fait abstraction des ventes de véhicules du total, la valeur des ventes de détail a en fait progressé de 0,4 % durant le mois d'août.

Or, ce secteur des ventes d'automobiles est considéré comme un indice majeur de la confiance des consommateurs et représente à lui seul environ un quart de l'ensemble des achats de détail.

« La léthargie dans le secteur des ventes d'automobiles ralentit les autres secteurs des ventes de détail, a souligné M. Kubas. Il est très difficile d'obtenir un volume de ventes de détail élevé quand le secteur de l'au-

tomobile ne fonctionne pas. »

On a noté les principales baisses, en dollars, chez les concessionnaires d'automobiles (moins 2 %), chez les marchands d'appareils ménagers et de meubles (moins 1,5 %), et dans les magasins généraux (moins 0,3 %).

Depuis février dernier, a souligné Statistique Canada, les ventes d'appareils ménagers et de meubles ont diminué en moyenne de 1,2 % par mois.

L'agence avait aussi rapporté dernièrement qu'en tout et partout, les dépenses des consommateurs avaient diminué de 1,5 % durant le deuxième trimestre — soit durant avril, mai et juin — de cette année, après avoir tenu compte de l'inflation.

« Il s'agit de la première baisse trimestrielle des dépenses des consommateurs depuis le quatrième trimestre de 1982. Tous les indices des dépenses pour l'achat de biens durables et de biens non durables ont régressé. »

La diminution des dépenses au cours du deuxième trimestre a été en partie causée par une diminution

du revenu personnel disponible — soit la somme d'argent qui reste aux Canadiens après avoir payé toutes les taxes, précise une étude du ministère des Finances.

La diminution du revenu a découlé d'une augmentation des taxes, a indiqué l'étude.

Une baisse des ventes de détail plus prononcée au Québec et en Ontario, au cours des six premiers mois de l'année, reflète bien la faiblesse générale de l'économie du pays. Le ralentissement s'est depuis étendu aux provinces maritimes et aux provinces de l'Ouest.

Les ventes de détail ont augmenté de 4,5 % à Terre-Neuve, comparativement au mois correspondant l'an dernier. Elles ont aussi grimpé en Nouvelle-Écosse (0,5 %), au Nouveau-Brunswick (0,3 %), au Manitoba (1,2 %), en Saskatchewan (4,5 %), en Alberta (0,2 %) et en Colombie-Britannique (4,6 %). Elles ont aussi progressé de 0,7 % au Yukon et dans les Territoires. Mais elles ont fléchi de 4,7 % à l'Île du prince-Édouard, de 0,9 % au Québec et de 0,2 % en Ontario.

Steinberg rachète ses actions privilégiées

Claude Turcotte

STEINBERG va racheter les actions privilégiées détenues par le public, grâce à un financement supplémentaire de la part de son syndicat bancaire. En principe, ce rachat pourrait coûter environ 85 millions \$ à cette société dont la situation financière est pour le moins serrée.

Cette décision a été communiquée en fin de journée dans un bref communiqué. Les transactions sur les actions privilégiées avaient été suspendues à la Bourse de Montréal au début de la matinée.

Dans ce même petit communiqué, on mentionne la conclusion de la vente de sa division ontarienne, The Great Atlantic & Pacific Company of Canada, comprenant 69 supermarchés faisant partie de sa division ontarienne. Cette vente avait cependant été annoncée le 20 juillet dernier. Le produit de la vente, ajoute-t-on, servira à réduire la dette bancaire.

À la faveur de cette vente, Steinberg a procédé à une réorganisation corporative ramenant sa compa-

gnie-mère, Corporation d'acquisition Socanav-Caisse Inc. (CASC), au rang de filiale à part entière et, immédiatement avant la conclusion de la vente, Steinberg a fusionné avec CASC. C'est à la suite de cette réorganisation que Steinberg a obtenu un financement supplémentaire de la part de son syndicat bancaire lui permettant de racheter ses actions privilégiées et préférentielles détenues par le public. Le rachat se fera, dit-on, « conformément aux conditions rattachées à ces actions ». Des avis à cet effet seront envoyés prochainement aux détenteurs des actions.

On peut rappeler qu'un certain nombre de ces actionnaires mineurs ont intenté, en juillet dernier, une action dérivée visant à forcer M. Michel Gaucher et ses principaux partenaires à annuler toutes les transactions de vente d'actifs ou alors de rembourser à l'entreprise un montant approximatif de 1,2 milliard \$. L'action demandait en outre un remboursement de 86,6 millions \$ aux détenteurs d'actions privilégiées. Les dirigeants de Steinberg n'étaient pas disponibles pour donner des explications additionnelles à la suite de l'émission du communiqué hier soir.

Bombardier achète une autre compagnie en Grande-Bretagne

Michel Van de Walle
de la Presse Canadienne

LA FIRME Bombardier entend procéder à une nouvelle acquisition en Europe, en Angleterre cette fois.

La compagnie québécoise a en effet annoncé hier avoir signé une entente de principe en vue d'acheter Procor Engineering, une société qui

fabrique du matériel ferroviaire et dont le chiffre d'affaires annuel est d'environ 20 millions \$. L'entreprise, installée à Wakefield, dans la banlieue de Londres, emploie 230 personnes.

Le prix de la transaction demeure pour le moment confidentiel. Procor est une filiale de la société américaine Carmon Corp., de Chicago, dont le chiffre d'affaires annuel est d'environ 4 milliards \$.

Le vice-président aux affaires publiques, André Bombardier, a indiqué que Bombardier entendait repositionner progressivement Procor dans le domaine du transport en commun. Actuellement, Procor fabrique des caisses de véhicules ferroviaires de transport-passagers ainsi que des caisses de locomotives.

M. Bombardier signale que le marché annuel du transport en commun en Europe est d'environ 4 milliards \$. L'Angleterre, à elle seule, représente un marché potentiel de près d'un milliard \$.

Dans ce pays, explique-t-il, les véhicules de transport en commun ont généralement entre 20 et 30 années de service. Ils ont besoin d'être renouvelés et, dans une région comme Londres par exemple, plusieurs projets d'agrandissement des réseaux de transport en commun sont examinés.

Cette usine s'ajoutera au réseau déjà bien pourvu de Bombardier dans le domaine du transport en commun et ferroviaire en Europe. La firme québécoise est propriétaire de la société belge BN, de l'entreprise française ANF-Industries ainsi que de la compagnie autrichienne Rotax.

Hydro-Québec crée une co-entreprise avec le fabricant japonais de batteries Yuasa

Robert Dutrisc

HYDRO-QUÉBEC vient de s'associer au fabricant de batteries Yuasa, d'Osaka au Japon, dans la commercialisation de piles et de batteries de nouvelle génération mises au point par l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ).

De concert avec la Société nationale Elf-Aquitaine, l'IREQ travaillait depuis 1981 à mettre au point des accumulateurs à électrolyte polymère dans lesquels entrent du lithium. À la faveur d'une rationalisation de ses activités en 1986, Elf-Aquitaine s'est retirée du projet, dénommé ACEF, et Yuasa a pris la relève. Les piles rechargeables ACEF, du moins pour certaines applications, en sont au dernier stade de leur développement.

Selon M. Toby Gilsig, vice-président du groupe Technologie, Affaires

internationales et IREQ, Hydro-Québec et Yuasa investiront 3 millions \$ chacun au cours des prochains trois ans. Si le développement final de l'accumulateur est couronné de succès — ce dont M. Gilsig ne semble pas douter —, les deux partenaires tiront d'un autre 10 millions \$ pour la construction d'une usine au Japon.

L'IREQ a mis au point deux types d'accumulateur ACEF, l'un qui pourrait équiper des véhicules automobiles électriques et qui requiert une température de 100° C et l'autre, destiné à l'électronique, qui fonctionne à la température ambiante. C'est ce dernier accumulateur qui est le plus au point et qui est destiné aux ordinateurs portatifs et autres appareils électriques de petite taille munis de piles rechargeables.

M. Gilsig signale que cet accumulateur est trois fois plus performant que les piles nickel-cadmium et cinq fois plus que les batteries traditionnelles à l'acide et au plomb, celles

qui équipent aujourd'hui les automobiles. Il ne présente aucun problème de fuites puisqu'aucun liquide n'est dans sa composition et, autre avantage évident, il peut prendre diverses formes. Par exemple, il pourrait s'intégrer à un boîtier d'ordinateur.

Si la première usine de piles se trouvera au Japon, Yuasa a accepté qu'une deuxième usine de même capacité soit construite au Québec après une période de cinq ans.

En outre, puisque Hydro-Québec est avant tout intéressée aux gros accumulateurs pour véhicules électriques, la première usine pour ce type d'accumulateurs sera érigée au Québec et la suivante sera construite au Japon dans les cinq ans.

Fondée en 1918 et présente dans 18 pays, Yuasa est un des plus importants fabricants de batteries au monde. Elle emploie près de 2700 personnes et a réalisé des ventes de 630 millions \$ en 1988-89.

L'unification fera chuter le surplus allemand

BONN (AFP) — L'unification va permettre à l'Allemagne de résorber une partie de ses énormes excédents commerciaux, qui atteignent depuis des années les critiques de ses partenaires, indique le rapport d'automne des cinq principaux instituts économiques du pays publié hier.

Les importations de l'Allemagne vont en effet sérieusement augmenter l'an prochain, plus 15,3 % en valeur nominale pour l'Allemagne de l'Ouest et plus 27,9 % pour l'ex-RDA, affirment les cinq instituts, dont l'avis semestriel est toujours très attendu.

Cette forte hausse des importations va profiter en priorité à l'Europe occidentale, principal partenaire de la RFA, et aux États-Unis, ont indiqué les experts économiques.

Le rapport prévoit que la croissance du PNB en Europe occidentale sera en 1991 de 2 % contre 2,9 % cette année, alors qu'aux États-Unis, elle serait proche de la stagnation, soit 1 %.

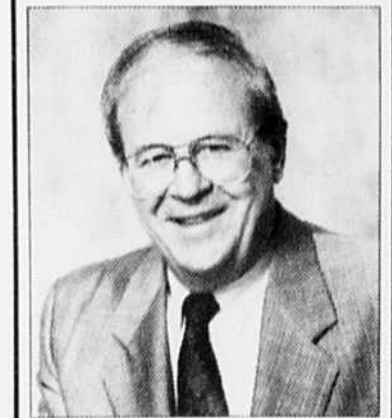
Parallèlement à cette forte hausse des importations, les exportations connaîtront une expansion moins élevée — plus 11,5 % en valeur nominale pour l'Allemagne de l'Ouest et plus

10,6 % pour l'ex-RDA.

Ce recul s'explique par la faiblesse conjoncturelle de ses partenaires économiques, qui vont consacrer en premier lieu leurs devises à payer leur facture pétrolière.

De ce fait, le surplus commercial de l'Allemagne va considérablement se réduire, passant de 97,5 milliards de deutschemarks (estimation pour 1990, 1 DM = 66 cents US), à 63 milliards de DM en 1991, selon les calculs des instituts économiques. En 1989, la seule Allemagne de l'Ouest avait réalisé un excédent record de 134,7 milliards de DM.

NOMINATION

M. Denis R. Séguin

M. Bertin F. Nadeau, président du conseil, président et chef de la direction de Unigesco Inc., est heureux d'annoncer la nomination de M. Denis R. Séguin au poste de vice-président, Projets spéciaux, de la société. À ce titre, M. Séguin sera responsable de divers mandats au service des finances.

M. Séguin apporte à Unigesco une expérience du financement des sociétés, accumulée au cours d'une carrière bancaire de plus de 35 ans.

Unigesco est une société canadienne oeuvrant dans la distribution de produits d'alimentation, d'accommodation, de quincaillerie et de rénovation. Sa division Aliments Excelco oeuvre dans la distribution alimentaire spécialisée dans toutes les régions canadiennes. Sa filiale Groupe Sodisco Inc. est un leader canadien de la distribution et de la mise en marché de produits de quincaillerie et de rénovation. Unigesco est également l'actionnaire principale de Proviso Inc., un leader canadien de la commercialisation et de la distribution de produits alimentaires, au Canada et aux États-Unis.

Apple[®] vient de lancer une nouvelle gamme d'ordinateurs Macintosh[®] très abordables. Dorénavant, les autres ne seront que de l'histoire ancienne.

Pour connaître le détaillant autorisé Apple le plus près, composez le 1 800 668-1644.

Apple. Le pouvoir d'aller plus loin.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Scandale néo-nazi en Allemagne

BERLIN (Reuter) — Le maire de Dresde a suscité une vague de protestations pour avoir autorisé dans sa ville un défilé néo-nazi au cours duquel 500 manifestants ont crié des slogans racistes et fait le salut hitlérien.

Des dirigeants de la communauté juive, inquiets d'un regain de nationalisme dans la nouvelle Allemagne unie, ont déclaré que la tolérance démocratique était allée trop loin. Des habitants ont pour leur part qualifié de scandale cette manifestation néo-nazie, qui a eu lieu samedi.

« Ce rassemblement néo-nazi (...) a outrepassé les limites de la tolérance démocratique », a déclaré dans un communiqué Heinz Galinski, dirigeant de la communauté juive allemande. « La vue de voyous criant *heil* sous la protection de policiers en uniforme est une insulte à tout Européen qui n'a pas oublié la tragédie des années 1930 et 1940 ».

Les manifestants ont défilé dans le centre de Dresde en criant « Étrangers dehors! » et « Deutschland über alles ».

Deux cents policiers ont tenu les néo-nazis à l'écart d'une contre-manifestation. Aucune violence, aucune arrestation n'ont été signalées.

Les manifestants, qui brandissaient des drapeaux de l'Allemagne impériale, demandaient un retour aux frontières allemandes de la période nazie, qui englobaient de grands morceaux de territoire polonais, tchécoslovaque et soviétique.

« La police devrait réprimer toute glorification du national socialisme », a déclaré l'ancien ministre ouest-allemand de l'Intérieur Bernhard Baum, au journal *Dresdner Morgenpost*. « Il est effrayant de penser que des gens (comme ceux-là) sont bienvenus dans ce pays ».

Les journaux de Dresde ont reçu une avalanche de lettres qualifiant la manifestation de scandale. Un officier de police, qui se trouvait sur place, a dit ne pas comprendre pourquoi elle avait été autorisée.

Le maire de Dresde, Herbert Wagner, a déclaré au *Morgenpost* qu'il avait beaucoup réfléchi à l'interdiction éventuelle de la manifestation. « Mais nous avons finalement décidé de ne pas l'interdire », a-t-il ajouté sans explication.



Mme Bhutto contestée et acclamée

Des partisans de l'Alliance démocratique islamique salissent des portraits de Benazir Bhutto lors d'une manifestation à Rawalpindi. A Lahore, plus de 100 000 Pakistanais ont réservé hier un accueil triomphal à l'ancien premier ministre dans cette ville symbolique où elle avait choisi de terminer sa campagne pour les élections législatives de demain. Les autorités lui ayant interdit l'accès des sites de meetings, la présidente du Parti populaire pakistanais (PPP) est entrée dans la ville à la tête d'un convoi de centaines de bus, camions, voitures et deux-roues arborant des drapeaux aux couleurs du PPP. Cette démonstration de force a sans doute permis à Benazir Bhutto, limogée en août, de marquer un point important. Lahore est la capitale de la province la plus peuplée du pays, le Pendjab, qui désigne plus de la moitié des 217 députés pakistanais.

PHOTO AP

Rumeurs de coup d'État en Argentine

BUENOS AIRES (AFP) — Le vice-président argentin, M. Eduardo Duhalde, a vivement réagi hier, en l'absence du président Carlos Menem en voyage à l'étranger, aux menaces de troubles dans l'armée brandies par le colonel Seineldin, un officier ultranationaliste impliqué dans une mutinerie en 1988, en dénonçant « une campagne de déstabilisation ».

Le colonel à la retraite Mohamed Seineldin a envoyé samedi une longue lettre au président Menem exprimant son inquiétude à cause d'événements extrêmement graves au sein des forces armées et a réclamé la fin des persécutions à l'encontre d'officiers et sous-officiers favorables à ses idées.

Le vice-président a estimé que cela faisait partie d'une « campagne de perturbation pour déstabiliser le processus démocratique », a indiqué l'agence de presse *Noticias Argentinas*. Faisant référence au problème

des soldes des militaires, évoqué par le colonel Seineldin, M. Duhalde a estimé qu'« il n'y avait pas plus d'inquiétudes dans l'armée au sujet des salaires que dans les autres secteurs de l'État ».

Hier matin, M. Duhalde devait rencontrer le ministre de la Défense, M. Humberto Romero, tandis que le chef d'état-major de l'armée, le général Martin Felix Bonnet, a fait convoquer le colonel Seineldin pour qu'il s'explique sur cette lettre.

Le colonel Seineldin a dirigé en décembre 1988 le soulèvement de Villa Martelli, l'une des trois mutineries fomentées par les *carapintadas*, le secteur ultra-nationaliste de l'armée argentine.

Ancien conseiller du général Manuel Noriega, il avait condamné l'intervention américaine au Panama en indiquant que la « cause de Panama était la même que celle des Malouines ».

Les militaires d'extrême-droite se sont mutinés trois fois en 1988 durant la présidence radicale de M. Raoul Alfonsín. Ils sont opposés au secteur libéral de l'armée et particulièrement aux officiers supérieurs favorables à une ouverture du pays, notamment vers les États-Unis, notent les observateurs.

Le quotidien *Clarín* relève que la lettre envoyée par Seineldin au chef de l'État est inspirée dans les termes de celle envoyée par le général Francisco Franco pour exprimer son inquiétude au ministre espagnol de la Guerre en 1936, peu avant de se soulever contre le gouvernement républicain et provoquer la guerre civile.

Dans les premiers mois de son mandat le président Carlos Menem a reçu le colonel Seineldin à la résidence présidentielle d'Olivos puis les relations se sont dégradées notamment à cause de la politique libérale et pro-américaine du gouvernement.

Les rebelles rwandais acceptent de discuter

ENTEBBE (Reuter) — Les rebelles rwandais ont accepté un cessez-le-feu immédiat et l'ouverture de pourparlers de paix avec le gouvernement du président Juvénal Habyarimana, a annoncé hier le président ougandais Yoweri Museveni.

Le chef de l'État ougandais a précisé lors d'entretiens avec le premier ministre belge Wilfried Martens qu'il avait reçu un message en ce sens du Front patriotique rwandais (FPR), dont les forces ont envahi le Rwanda le 1er octobre.

« Il a été heureux d'informer le premier ministre qu'il avait reçu aujourd'hui un message du Front patriotique rwandais l'informant de l'acceptation d'un cessez-le-feu immédiat », rapporte le bureau de la présidence ougandaise dans un communiqué.

Le président Habyarimana avait proposé la semaine dernière d'ouvrir des pourparlers avec les rebelles et a déclaré qu'il envisagerait le retour des dizaines de milliers de Rwandais réfugiés à l'étranger si les rebelles déposaient les armes.

Yoweri Museveni a déclaré à Wilfried Martens avoir envoyé un émissaire aux rebelles, emmenés par un ancien commandant adjoint de l'armée ougandaise, après une rencontre avec son homologue rwandais et le président tanzanien Ali Hassan Mwinyi.

La majorité des rebelles sont des réfugiés rwandais qui servaient dans l'armée ougandaise et ont fait défection pour rejoindre la rébellion, qui contrôle une zone dans le nord-est du Rwanda.

Comme les réfugiés, ils appartiennent pour la plupart à la minorité tutsi, chassée du pouvoir au Rwanda par les Hutus en 1959, trois ans avant l'indépendance.

Le président Habyarimana avait à plusieurs reprises indiqué que son pays — l'un des plus densément peuplés du monde — ne pourrait supporter les conséquences d'un retour massif des réfugiés.

Le communiqué du bureau du président Museveni précise que Wilfried Martens a remercié le chef de l'État ougandais pour ses efforts dans la recherche d'une solution au conflit et a déclaré qu'il allait rentrer en contact avec Juvénal Habyarimana pour évoquer les mesures concrètes de mise en place du cessez-le-feu.

La Belgique, ancienne puissance coloniale du Rwanda, a tenté d'organiser une conférence régionale pour mettre fin au conflit. Wilfried Martens s'était une première fois rendu à cette fin en Afrique centrale la semaine dernière.

Il a déclaré que la CEE était prête à apporter son soutien financier et matériel pour assurer le maintien de la paix et la stabilité de la région.

« La CEE peut aider en apportant un soutien logistique à une force africaine de contrôle du cessez-le-feu, mais un tel soutien passera par l'intermédiaire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) », a-t-il précisé.

Il doit rencontrer Salim Ahmed Salim, le secrétaire général de l'OUA, et se rendre aujourd'hui en Tanzanie pour des entretiens avec le président Mwinyi.

23 personnes posent leur candidature à la présidence d'Haïti

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Pas moins de 23 personnes, dont les principaux dirigeants politiques haïtiens, un des opposants majeurs au régime des Duvalier dont il se sépara dès le début des années soixante, ancien président porté au pouvoir en 1988 par l'armée qui le renversa après quatre mois de gestion réformatrice.

Hubert de Ronceray (Mobilisation pour le développement national, centriste), sociologue, ancien ministre de Jean-Claude Duvalier passé à l'opposition contre la dictature.

René Théodore, secrétaire général du Parti unifié des communistes haïtiens, candidat du Mouvement pour la reconstruction nationale (MRN), rassemblant plusieurs organisations populaires et personnalités de la société civile, un militant de toujours du mouvement communiste haïtien, rescapé de la répression de la police politique duvaliériste des années soixante.

Du côté des néo-duvaliéristes, trois personnalités connues ont présenté leur candidature.

Le docteur Roger Lafontant, ancien ministre de l'Intérieur et de la Défense de Jean-Claude Duvalier, ex-haut responsable de la milice populaire des Duvalier, au sein de laquelle il jouissait d'une solide popularité.

Considéré comme un des tenants de l'aile dure du mouvement duvaliériste, Roger Lafontant fait l'objet d'un mandat d'arrêt, contesté par ses avocats, émis depuis son retour d'exil, le 7 juillet dernier, et non exécuté à ce jour.

L'ex-général Claude Raymond, ancien commandant de l'armée sous François et Jean-Claude Duvalier dont il fut également le ministre de l'Intérieur et de la Défense Nationale, accusé par le secteur progressiste d'être l'un des responsables du massacre des élections avortées du 29 novembre 1987. L'ancien général a toujours démenti ces accusations.

M. Volvick Rémy Joseph, un médecin, ancien ministre de la Santé Publique de Jean-Claude Duvalier, considéré comme un des représentants de la tendance modérée au sein du mouvement duvaliériste.

Le Conseil électoral provisoire (CEP), organisme indépendant chargé de l'organisation de ces élections, doit communiquer le 6 novembre prochain les noms des candidats dont il a retenu la candidature.

L'article 291 de la Constitution haïtienne de 1987, massivement approuvée par référendum, exclut pour 10 ans de toute fonction élective les partisans zélés de la dictature des Duvalier, rappelle-t-on à Port-au-Prince.

Les principaux responsables politiques du pays, de la gauche à la droite de l'échiquier politique haïtien en passant par les néo-duvaliéristes, ont fait acte de candidature.

Le père Jean-Bertrand Aristide, chef de l'église populaire haïtienne, socialiste, adversaire résolu des maouttes, soutenu par une coalition de partis et d'organisations populaires.

Marc Bazin, dirigeant d'une coalition socialo-centriste (Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti, MIDH, centriste), ancien responsable de la Banque mondiale, éphémère ministre de Jean-Claude Duvalier, et rapidement limogé pour avoir tenté d'en réformer les finances.

Le pasteur Sylvio Claude (Parti démocrate chrétien haïtien, PDCH), un des dirigeants historiques de l'opposition intérieure au régime de Jean-Claude Duvalier, que sa police politique emprisonna et tortura à plusieurs reprises.

Louis Dejoie II (Parti agricole industriel national, centriste), un industriel farouchement opposé au duvaliérisme qui l'exila pendant 29 ans, fils du principal adversaire politique de François Duvalier aux élections de 1957, Louis Dejoie, dont les partisans revendiquent, à travers son fils, une victoire électorale qu'ils estiment avoir été usurpée par des fraudeurs.

MODIFICATIONS DE LA CARTE ÉLECTORALE

Parce que votre opinion a du poids

La Commission de la représentation électorale, entité indépendante, propose plusieurs modifications à l'actuelle carte électorale.

Avant d'adopter des changements à la carte, la Commission consulte la population lors d'*audiences publiques*. Inscrivez-vous et venez dire ce que vous pensez des modifications apportées à votre circonscription.

Vous avez droit de vote, vous avez droit de parole.

Dans la forme...

Par les modifications proposées, la Commission veut s'assurer qu'il y ait:

- un nombre à peu près égal d'électeurs dans chaque circonscription;
- un regroupement qui tient compte des milieux d'appartenance et des barrières physiques dans toute la mesure du possible.

...comme dans le fond

En regroupant dans chaque circonscription un nombre à peu près égal d'électeurs, la Commission vise à *s'assurer que chaque vote ait le même poids*.

C'est important pour vous!

Il y aura une audience publique à Montréal

Les lundi et mardi 12 et 13 novembre 1990, à compter de 14h30
Hôtel Ramada Renaissance Du Parc, salle Du Parc 1
3625, avenue du Parc, Montréal

Pour tout renseignement et inscription ou encore pour obtenir une copie du rapport de la Commission de la représentation électorale, appelez sans frais le 1 800 463-4378.

Commission de la représentation électorale du Québec

MODIFICATIONS DE LA CARTE ÉLECTORALE

LE DEVOIR Service de Publicité 842-9645



RÉSULTATS Loto-Québec

Le numéro de l'Inter Plus aurait dû se lire comme suit dans notre édition du 22 octobre 1990.

INTER PLUS		Tirage du 90-10-19	
NUMEROS	LOTS	NUMEROS MOBILES	
8 2 5 4 0 0	250 000 \$	3 1 7 4 2	1 000 \$
2 5 4 0 0	2 500 \$	1 5 0 9	100 \$
5 4 0 0	250 \$	3 5 6	25 \$
4 0 0	25 \$		
0 0	10 \$		

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

EN BREF...

Renforts sénégalais

DAHRANE (AFP) — Le Sénégal est prêt à envoyer des renforts en Arabie saoudite « si on le lui demande » et son bataillon de 500 hommes, le plus petit contingent des forces multinationales déployées dans le désert saoudien, ne doit pas être pris à la légère, affirme son chef. Interviewé samedi dans le désert saoudien, le colonel Mohamadou Kaita a indiqué à l'AFP que ses hommes arrivés à la mi-septembre en Arabie saoudite et actuellement stationnés sur une base saoudienne allaient dans les prochains jours établir des positions défensives. « Pour le moment nous transitoire », explique-t-il. Les Saoudiens « vont nous déployer sur notre terrain de responsabilité dans les prochains jours ». Il explique qu'il s'agit d'un bataillon formé pour une tâche spécifique et composé de parachutistes, de commandos, d'éléments du génie, de l'artillerie et doté d'automitralleuses légères armées de canons de 90 mm (AML-90) de fabrication française. Son adjoint, le lieutenant-colonel Babacar Gaye, précise que la force sénégalaise a été configurée de façon à lui donner « la plus grande souplesse et la plus grande autonomie d'action ». « Nous sommes ici en mission défensive, nous sommes venus participer à la défense du royaume saoudien », souligne le colonel Kaita qui précise que son contingent est sous le contrôle opérationnel de l'état-major saoudien. Le colonel Kaita a affirmé que son bataillon était petit mais qu'il représentait une force de combat significative : « On est peut-être petits, mais nous pouvons jouer un rôle important ».

Polémique

ATHÈNES (AFP) — Une vive polémique oppose depuis quelques jours le gouvernement et l'opposition sur la question des otages grecs détenus en Irak alors que 20 de ces otages demandent, dans une lettre ouverte publiée hier par la presse grecque, que tout soit fait pour activer leur libération et que les partis politiques grecs cessent d'exploiter leur situation à leur profit. « Nous continuons à garder notre sang froid malgré les peines et les dangers qui pèsent sur nos têtes à un moment où les responsables qui s'occupent de notre libération en Grèce semblent l'avoir perdu », écrivent notamment les otages grecs dans leur lettre ouverte. Cette lettre est publiée alors qu'une vive polémique sur la question des otages grecs détenus en Irak (ils sont 23 en tout) oppose actuellement le gouvernement conservateur de M. Constantin Mitsotakis, et plus particulièrement le ministre sans portefeuille M. Mikis Théodorakis, et l'opposition socialiste de M. Andréas Papandréou.

Risque de guerre

PARIS (AFP) — Le risque de la guerre est encore très grand, et il est encore plus grand sans doute que les chances de la paix, dans le conflit du Golfe, a estimé hier le ministre français de la Défense, M. Jean-Pierre Chevènement. « Tant que les chances de la paix existent, il faut essayer de les faire triompher. C'est comme cela que comme ministre de la Défense, je considère qu'il faut agir, car toute l'expérience a montré que les grandes guerres terrestres dans le tiers monde ont échoué, les États-Unis au Vietnam, l'URSS en Afghanistan et même la France en Algérie », a ajouté le ministre qui s'exprimait sur A2, la 2e chaîne de la télévision française. « Entre le monde arabo-musulman d'un côté et l'Occident de l'autre, la voie du dialogue vaut mieux que celle de la confrontation », a déclaré M. Chevènement.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3K2
Télé: 05 269556
Fax: (514) 845-7874
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets
d'invention
et de marques
de commerce

SWABEY
OGILVY RENAULT
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés
1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7125, Téléc: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389
MONTRÉAL OTTAWA

Saddam Hussein jongle avec les otages

L'Irak dit vouloir libérer certains Français, Britanniques et Américains

NICOSIE (Reuter) — L'Irak a annoncé au cours des dernières 48 heures son intention de libérer des Français, des Britanniques et des Américains. Mais il a fait savoir qu'il n'y aurait pas de libérations massives tant que la menace de guerre subsisterait.

Aucune précision n'a été fournie sur le nombre de personnes qui pourraient être prochainement libérées. Plusieurs milliers de ressortissants occidentaux sont détenus en Irak et au Koweït occupé depuis le 2 août dernier. Nombre d'entre eux servent de boucliers humains sur des sites stratégiques pour prévenir toute intervention militaire.

Sur la question générale des otages, le président Saddam Hussein a déclaré samedi dans une interview à la télévision japonaise (NHK) à Bagdad qu'il ne les libérerait que « à condition que cesse d'exister la menace de guerre contre l'Irak ».

À l'égard des Français, le président irakien a annoncé hier la tenue, aujourd'hui, au Conseil national (Parlement) irakien d'un débat sur la libération de tous les Français (250) retenus en Irak depuis le début de la crise. Dans un discours, il a précisé que devrait être décidée l'opportunité d'autoriser tous les ressortissants français auxquels il est interdit de voyager hors de l'Irak à quitter le

pays ou à y rester », rapporte l'agence irakienne INA.

Celle-ci souligne que le président entendait ainsi souligner l'importance qu'attache l'Irak « à son amitié envers la France et ses amis, et tenir compte du rejet par le peuple français libre des méthodes agressives de Bush et du recours aux armes contre l'Irak ».

Paris a immédiatement réagi en refusant que soit traité séparément le cas des otages français et a affirmé que la libération des otages ne se discutait pas. « Nous exigeons la libération de tous les ressortissants étrangers qui sont retenus contre tous les principes du droit international (...) sans condition et conformément aux résolutions des Nations unies », a déclaré le porte-parole du Quai d'Orsay.

Plusieurs Américains et Britanniques pourraient aussi être rapatriés prochainement, à la suite d'interventions personnelles auprès du président irakien. Mais on ignore leur nombre.

Salim Mansour, président de la Fondation pour l'amitié irako-américaine, qui dirige une délégation américaine actuellement à Bagdad, a déclaré hier : « Le président Saddam Hussein libère certains des invités (américains). Il nous l'a assuré et il nous reste à en déterminer le

nombre ».

À Londres, la compagnie aérienne britannique Virgin Atlantic a annoncé qu'elle allait envoyer un avion à Bagdad pour évacuer des Britanniques. L'envoi de l'appareil a été décidé à la demande de l'ancien premier ministre britannique, Edward Heath, qui s'est rendu à Bagdad pour y négocier la libération d'otages. Le gouvernement irakien a donné son autorisation à ce vol, a précisé un porte-parole de Virgin Atlantic.

Mais on apprenait dans la soirée d'hier que la médiation d'Edward Heath rencontrait des problèmes.

L'ambassade de Grande-Bretagne à Bagdad a fait état de la mort d'un otage britannique de 62 ans, décédé d'une crise cardiaque sur un site stratégique d'Irak.

L'Organisation internationale des migrations (OIM) annonce par ailleurs que 600 ouvriers vietnamiens bloqués en Irak depuis l'invasion du Koweït ont franchi hier la frontière turque. Cinq cents autres Vietnamiens devraient arriver aujourd'hui en Turquie. Les 1100 réfugiés seront rapatriés vers Hanoi à partir de demain, a précisé Alfredo Miccio, qui coordonne les actions de l'OIM en Turquie. Près de 15 000 Vietnamiens se trouvent encore en Irak, a-t-il ajouté.

Sur le plan diplomatique, le prince Sultan Ibn Abdoulaziz, ministre saoudien de la Défense, a déclaré dimanche à Ryad que l'Arabie saoudite ne voyait pas d'obstacle à ce que le Koweït, rétabli dans sa souveraineté, fasse à l'Irak des concessions territoriales.

L'Arabie saoudite « ne voit pas quel mal il y aurait à ce qu'un pays arabe donne à un pays frère un site ou une position sur la mer », a-t-il dit, ajoutant que les pays arabes sont prêts à accorder tous ses droits à Bagdad.

Ce sont les déclarations les plus conciliantes de l'Arabie saoudite depuis le début de la crise du Golfe. Mais le ministre a ajouté qu'il n'était pas question de renoncer à un retrait irakien sans condition du Koweït.

Dans son interview à la chaîne japonaise samedi, Saddam Hussein se dit prêt à garantir à l'Arabie saoudite que l'Irak n'engagera aucune action hostile contre le royaume.

« Nous sommes prêts à garantir que nous n'engagerons aucune action hostile contre l'Arabie saoudite, assurance par laquelle la justification de la présence militaire étrangère en Arabie saoudite cesse d'exister », a-t-il déclaré. « Nous essayons de résoudre le problème dans cette région non par la force mais par le dialogue. Mais la présence militaire des grandes puis-

sances est totalement néfaste à un possible dialogue ».

« Ce sont les États-Unis qui veulent la guerre (...) L'Irak n'est pas faible au point de laisser les dirigeants américains parvenir à leur but », a-t-il souligné.

Washington a désormais déployé plus de 200 000 hommes dans le Golfe, sur terre et sur mer. Au total, les forces de la coalition anti-irakienne devraient représenter bientôt environ 400 000 hommes.

Avec l'automne, arrivent des conditions climatiques plus favorables à une intervention armée. Cette semaine, il ne fait plus que 35 degrés centigrades — contre 45 en août — à l'ombre dans le désert d'Arabie, disent les météorologues. Ce sera bientôt la saison des guerres.

Sur le plan militaire, on confirme, à l'occasion d'une tournée d'inspection du général Maurice Schmitt, chef d'état-major de l'armée française, un redéploiement d'une vingtaine de km plus au sud des forces françaises en Arabie saoudite.

Enfin, le blocus s'est encore renforcé. La Jordanie a arrêté ses ventes de médicaments à l'Irak conformément aux sanctions décidées par les Nations unies, a-t-on appris du manche auprès des douanes du royaume.

Israéliens et Palestiniens vivent dans un climat de peur

JÉRUSALEM (Reuter) — De nouvelles agressions arabes contre des juifs et des rumeurs de représailles ont alimenté hier un climat de peur dans les territoires occupés et en Israël, au lendemain du meurtre de trois Israéliens par un Palestinien à Jérusalem.

Des affrontements entre soldats israéliens et militants palestiniens ont éclaté en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Certains ont été attisés par des rumeurs selon lesquelles des ouvriers arabes travaillant en Israël avaient été tués.

La police a déclaré que ces rumeurs n'étaient pas fondées. Mais à Djenine, en Cisjordanie, des centaines de Palestiniens n'en ont pas moins affronté des soldats israéliens. Selon des Palestiniens, 17 Arabes ont été blessés par balles et l'un d'eux, âgé d'une vingtaine d'années, est mort à l'hôpital.

De son côté, la police a annoncé qu'un Palestinien avait poignardé et légèrement blessé un Israélien dans un quartier juif de Jérusalem-Est, le secteur arabe de la ville, occupé depuis 1967 par Israël.

La radio israélienne a précisé qu'un coursier de 19 ans avait poignardé un boucher, Moshe Koren, dans un supermarché. Selon la radio, l'assaillant, qui s'est enfui dans un quartier arabe voisin, était un habitant de Cisjordanie.

Des centaines de policiers avaient pourtant établi des barrages sur les

voies d'accès à Jérusalem pour essayer d'empêcher des Palestiniens des territoires occupés par Israël d'entrer dans la ville. Les forces de sécurité ont d'autre part renforcé leur présence à Jérusalem pour prévenir des opérations anti-palestiniennes.

Des Palestiniens ont contourné à pied les barrages de la police. Mais il y avait peu de circulation à l'entrée de Jérusalem, et beaucoup d'Arabes ont évité la ville de peur de représailles.

Des incidents ont également eu lieu dans la bande de Gaza. À Rafah, un Palestinien a légèrement blessé à coups de hache un soldat dans un bureau de l'administration civile israélienne, a-t-on appris de source proche des services de sécurité. Il a été arrêté.

À Khan Younes, un Palestinien résidant en Jordanie et en visite dans la bande de Gaza, a poignardé et légèrement blessé un soldat israélien, a annoncé l'armée. Un autre soldat a ouvert le feu sur l'assaillant et l'a blessé.

Depuis la mort de 21 Palestiniens, abattus par la police israélienne le 8 octobre sur l'esplanade des Mosquées (le Mont du Temple) à Jérusalem, la tension est montée dans les territoires occupés.

Le mouvement islamique Hamas a lancé un appel à la vengeance. Un correspondant anonyme se réclamant d'un groupe palestinien intitulé Force 17 a revendiqué les agressions

au couteau de dimanche et hier à Jérusalem, et annoncé d'autres attaques contre des Israéliens.

Dimanche, un ouvrier arabe avait tué à coups de couteau une femme soldat, un commerçant et un policier en permission, dans un quartier de Jérusalem-Ouest. Selon la police, cet attentat visait apparemment à venger les morts du 8 octobre.

Selon des sources palestiniennes, la police est intervenue hier pour empêcher des Israéliens de jeter des pierres à des ouvriers arabes dans la région de Tel Aviv.

Quelque 120 000 Palestiniens des territoires occupés travaillent normalement en Israël.

Par ailleurs, le tribunal de district de Jérusalem a ordonné hier la libération sous caution de l'adjoint du mufti de Jérusalem, cheikh Mohamed el-Jamal, arrêté le 9 octobre après la fusillade de l'esplanade des Mosquées, a-t-on annoncé de sources judiciaires.

La caution a été fixée à 10 000 \$ et cheikh Jamal s'est engagé à ne pas se livrer à des activités subversives ni à participer à des désordres, a-t-on ajouté de mêmes sources.

L'enquête sur le rôle joué par l'adjoint du mufti dans les événements du 8 octobre se poursuit, a-t-on ajouté. Cheikh Jamal est notamment soupçonné par la police d'avoir pris une part active dans les affrontements sur l'esplanade des Mosquées, le 8 octobre à Jérusalem-Est.

Le Koweït réclame le retour de ses avions

Clément Trudel

SIX ÉTATS du Golfe veulent que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) condamne la violation, par l'Irak, de l'espace aérien du Koweït et le pillage de son aéroport international. Le Conseil coopératif des États du Golfe (Koweït, Arabie Saoudite, Bahrein, Oman, Qatar et Emirats arabes unis) a en effet fait inscrire, hier, à l'ordre du jour de la 28e session extraordinaire de l'OACI qui se tient à Montréal un quatrième point prévoyant la mise en application de l'embargo décrété par l'ONU contre l'Irak.

Plus spécifiquement, le Koweït entend se faire restituer les 15 appareils (dont 8 Airbus) saisis par l'Irak et maintenant immatriculés comme appareils irakiens après avoir été repeints aux couleurs de l'Irak. La résolution mentionne également la restitution d'appareils appartenant au Liban, au Royaume-Uni et au Maroc.

Dans une brève conférence de presse, le chef de la délégation koweïtienne à l'OACI, le cheikh Jaber Mubarak Al-Sabah, a rappelé les circonstances de l'invasion de son pays, le 2 août. L'Irak prétend faire

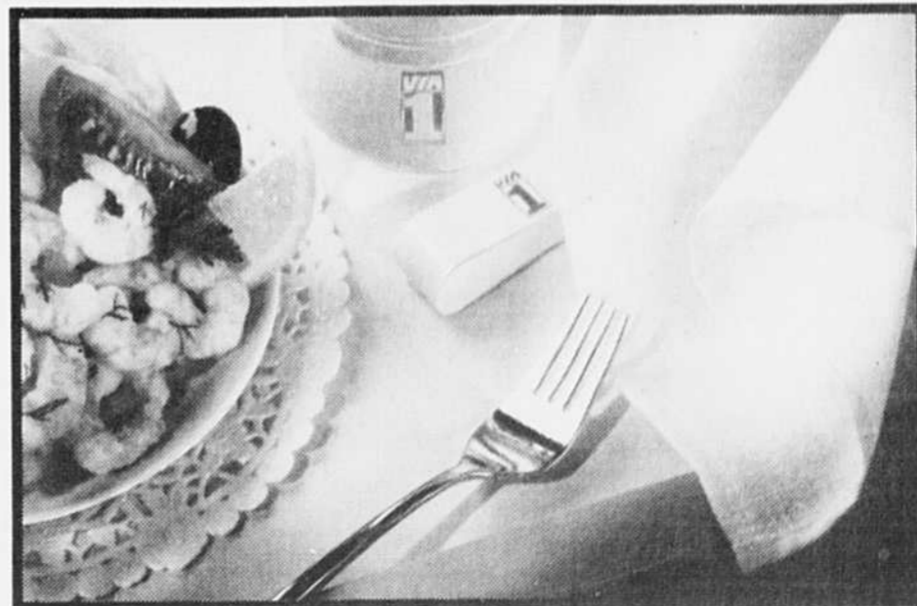
du Koweït sa 19e province. Le cheikh s'est dit optimiste quant à l'acceptation, par l'ensemble des membres de l'organisation, d'une résolution appelant simplement l'OACI à jouer son « vrai rôle » et à faire respecter la Convention de Chicago, qui date de 1944.

Le Koweït a l'intention de reprendre par étapes, depuis Le Caire, ses liaisons internationales, avec la flotte de huit appareils qui lui reste. Entre-temps, la résolution dont pourrait débattre aujourd'hui même l'OACI demande à tous les États sur le territoire desquels se trouveraient des appareils du Koweït de les placer « sous le contrôle du gouvernement légitime du Koweït ». Le projet de résolution demande à tous les États de ne fournir à Bagdad aucun équipement, matériel, pièce détachée ou service qui permettrait à l'Irak d'utiliser ces avions « volés ».

Disant vouloir se tenir à l'écart de la politique et se décrivant comme un « technicien » des dossiers de l'aviation civile, le cheikh Al-Sabah a rappelé que son gouvernement a toujours compétence pour gouverner son pays, mais qu'il appartient à d'autres instances de discuter de la mise en application des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU.

SURPRISE

Ce n'est pas la table du fond dans votre resto préféré.



C'est la première classe VIA 1 à destination d'Ottawa.

N'est-ce pas le moment d'essayer la première classe abordable?

Serviettes de toile. Verrerie de belle qualité. Repas succulents. L'impression d'être un invité de marque. Venez voir à quel point VIA 1 ne cesse de s'améliorer.

Montréal - Ottawa : 50 \$ • Montréal - Toronto : 86 \$ • Montréal - Québec : 50 \$

Montréal - Kingston : 61 \$.

Appelez votre agent de voyages ou VIA Rail.

VIA 1. LA PREMIÈRE CLASSE ABORDABLE QUI NE CESSE DE S'AMÉLIORER.



*Marque déposée de VIA Rail Canada Inc. **Marque de commerce de VIA Rail Canada Inc.

ÉDITORIAL

Apprendre à penser au pluriel

L'INTÉGRATION des communautés culturelles et des nouveaux arrivants est certes l'un des plus importants défis auxquels la société québécoise doit faire face. Le Parti québécois a donc été bien inspiré de tenir, en fin de semaine, un colloque concernant la souveraineté et ceux que, faute d'un meilleur terme, l'on appelle les allophones (ni autochtones ni d'origine française ou anglaise). Il n'en est sorti rien de percutant ou de concluant, mais ces exercices d'approvisionnement mutuel sont de plus en plus nécessaires. Surtout pour un grand parti politique en position de reprendre le pouvoir et de mettre en branle son projet fondamental.

Dans une étude publiée dans LE DEVOIR, à la suite de l'élection générale de l'an dernier, le professeur Robert Boily faisait ressortir que le Parti libéral est la seule formation à compter sur un électoralat qui reflète le pluralisme ethnoculturel de la région de Montréal. De sorte que, à moins d'une percée significative dans ce clivage ethnique, il faudra que le PQ obtienne un pourcentage de plus en plus élevé du vote francophone pour faire élire ses candidats dans des comtés massivement francophones de moins en moins nombreux. À moins que le comportement des non-francophones, en particulier celui des allophones, ne se modifie, le PQ devra compter sur un très fort vote en dehors de la région de Montréal pour compenser le déficit en sièges dans cette région, même avec une hausse de son appui, concluait le chercheur.

Presque autant que les anglophones, les allophones, à quelques exceptions notables près, boudent le PQ. En dépit d'efforts épisodiques, même sous la direction de M. René Lévesque, le mouvement indépendantiste n'a pu surmonter la méfiance viscérale, souvent entretenue par les adversaires et des leaders internes, des communautés culturelles. Président du comité exécutif et vice-président du PQ, M. Bernard Landry sait mieux que quiconque la nécessité que cesse la méconnaissance mutuelle des Québécois d'origine et des autres. Les immigrants non francophones doivent être encouragés à considérer le Québec comme leur patrie, dit-il, de sorte qu'ils voudront parler français au lieu d'y être forcés. Avec raison, l'ancien ministre rappelle que le Québec n'a jamais été une société mono-ethnique et

que tous ceux qui y vivent font partie des peuples fondateurs.

Comment faire pour que ces nobles propos passent dans la réalité et soient acceptés de part et d'autre ? En dépit de l'ouverture d'esprit de la plupart des participants, le colloque de la fin de semaine a fait ressortir qu'il n'est pas facile de déraciner les préjugés, que l'on tente d'enrober de bonnes intentions. Par exemple, certains ont proposé que l'immigration ne soit que de souche européenne et francophone. Heureusement, la suggestion a été repoussée, et le président du PQ a donné le coup de grâce à ce débat stérile et dénué de sens. Encore qu'il faille encourager de toutes manières, et en priorité, l'immigration de francophones et de francophonisables.

*Le Québec
« pure laine »
et tricoté serré
est révolu*

Mais M. Jacques Parizeau a surtout fait ressortir, avec pertinence, que les ghettos culturels ne sont plus possibles, pour la majorité et les minorités. À une époque d'ouverture culturelle sans précédent, il s'agit de savoir comment affirmer la culture du Québec et comment l'enrichir par ceux qui y viennent vivre. En d'autres termes, le Québec des « pure laine » et des « tricotés serrés » est bel et bien chose du passé. Mais, entre cette constatation, qui soulève nostalgie ou amertume chez d'aucuns, et la conscience qu'il y a encore moyen de bâtir ensemble un Québec multiculturel et francophone, il y a une marge énorme, des ponts à jeter, des obstacles nombreux à surmonter.

Par exemple, les deux principaux partis québécois s'entendent sur la nécessité pour le Québec d'avoir un droit de regard, voire le contrôle, sur son immigration. L'entente Cullen-Couture de 1978 a permis au Québec d'avoir son mot à dire dans la sélection des candidats dits indépendants. L'accord du lac Meech prévoyait inclure cette entente dans la nouvelle constitution cana-

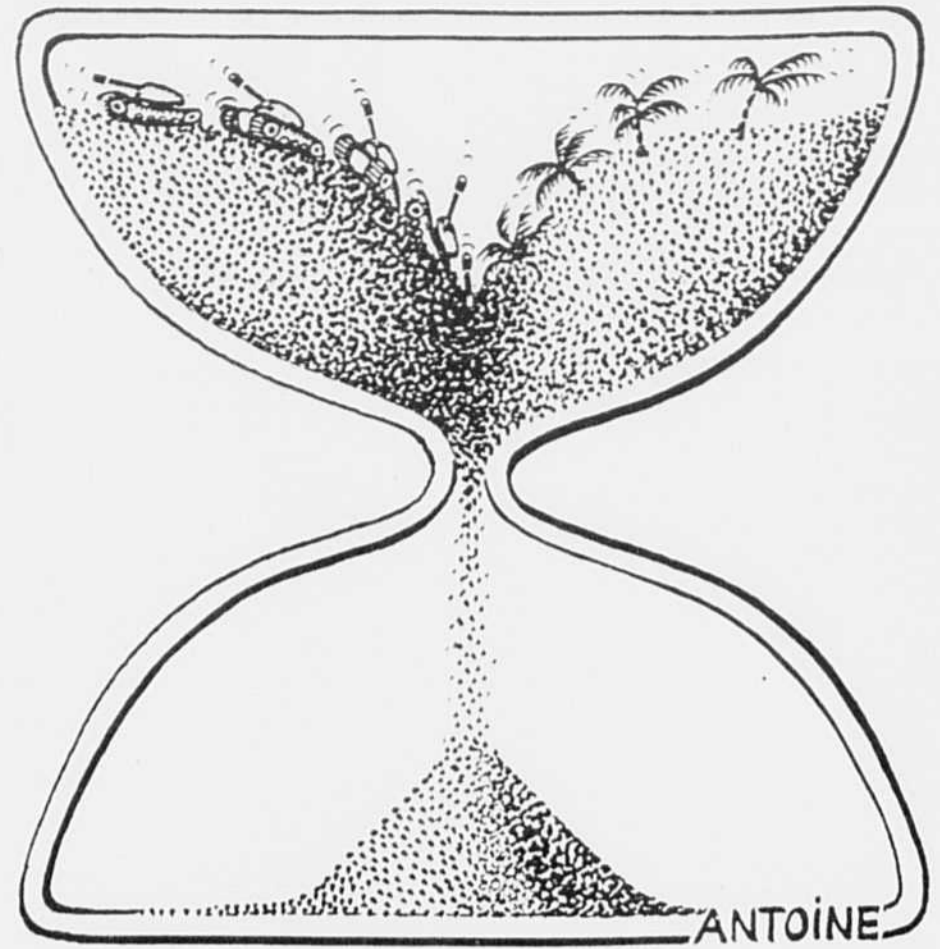
dienne et permettre au Québec d'accueillir un pourcentage d'immigrants égal à son poids démographique, plus un nombre équivalent à 5 % des nouveaux arrivants au Canada. Si cet accord avait été entériné, le Québec pourrait accueillir actuellement quelque 30 % des personnes immigrantes au Canada, sans nouveaux pouvoirs quant à leur sélection et à leur admission.

Fin juin, à la suite de l'échec de l'entente du lac Meech, les deux premiers ministres ont convenu qu'une entente bilatérale Ottawa-Québec permettrait à ce dernier d'arriver aux mêmes fins, de manière administrative, faute de pouvoir y arriver sur le plan constitutionnel. Quatre mois plus tard, l'entente prétendument imminente bute sur la compensation financière qui doit accompagner toute nouvelle responsabilité. C'est le premier fruit amer de l'après-lac Meech. M. Bourassa, qui y voit avec raison un test de la bonne foi fédérale, en discute avec M. Mulroney. Voilà un dossier vital où le Québec devrait avoir les coudées franches et n'y parvient pas.

Bien des problèmes se posent avec acuité. Comment faire pour augmenter de façon sensible, mais sans exclusive ou discrimination, le recrutement dans les pays francophones et dans les groupes francophonisables ? Comment faire en sorte que les Québécois d'adoption sachent qu'ils viennent s'installer dans le Québec des lois 101 et 178, et non dans une province bilingue ? Quant à l'intégration, elle requiert des arrivants une grande faculté d'adaptation et une volonté de participation aux valeurs et aux projets de la société d'accueil. Mais elle exige aussi de la nation hôte, comme le note un texte du PQ, que les différences culturelles des communautés soient perçues comme un enrichissement de la culture commune : francophone, démocratique, tolérante et différente des autres cultures nationales d'Amérique du Nord. En somme, le respect mutuel et ce que le ministre d'origine grecque, M. Christos Sirros, appelle joliment la dignité des différences.

Le cheminement suivi par le PQ, même si l'on se défend de visées électoralistes, relève du simple bon sens. Il faudra bien d'autres tables rondes et colloques pour faire en sorte que les Québécois, selon l'expression d'un invité de dimanche, apprennent à penser au pluriel.

GILLES LESAGE



BLOC-NOTES

Les négociations avec le milieu municipal

LES maires avaient au moins une raison de craindre l'arrivée de M. Claude Ryan au ministère des Affaires municipales : c'est lui qui obtint, à titre de ministre de l'Éducation, que les commissions scolaires augmentent leurs ressources fiscales, en haussant l'impôt foncier jusque-là réservé quasi exclusivement aux municipalités. Moins d'un an plus tard, le voilà représentant des élus locaux au gouvernement.

Mais pour faire quoi ? Poursuivre la réforme que son prédécesseur n'avait pas eu la témérité de lancer ? Transférer aux municipalités une plus grande partie du fardeau fiscal des Québécois ? Ou mettre en branle une véritable décentralisation ?

Après avoir finalement digéré — tout en gardant un arrière-goût — l'empatement des commissions scolaires dans leur réserve fiscale, les municipalités réclament du gouvernement qu'il n'agisse plus à la pièce, qu'il dévoile tout son jeu en précisant l'ampleur de tous ses projets de transferts de responsabilités financières et politiques vers les pouvoirs locaux. Les maires redoutaient, à juste titre, que Québec vienne gruger, année après année, l'autonomie fiscale que les municipalités avaient acquises et à laquelle elles restent fermement attachées depuis le fameux pacte de 1979.

Les deux unions municipales acceptèrent donc de reprendre le dialogue dans le cadre de la Table Québec-Municipalités, un forum intergouvernemental familier aux deux parties. Quelques réunions de mise en place eurent lieu au cours des derniers mois. M. Ryan y intervint pour la première fois vendredi dernier. Si l'on en juge par les réactions des maires et les résultats concrets, son entrée fut réussie. Le gouvernement a répondu favorablement, enfin, à une des demandes fondamentales des municipalités, à savoir que le gouvernement expose l'ensemble de son projet de décentralisation. C'est ce que Québec fera lors de la prochaine réunion prévue à la fin de novembre.

Certes, le ministre n'a pas voulu garantir que les réformes à venir n'entraîneront aucune augmentation de taxes pour les contribuables locaux. Ce n'est que prudence élémentaire, d'autant que le gouvernement semble vouloir s'engager dans une opération

globale de décentralisation.

En réalité, la question centrale est de savoir si un nouveau partage des pouvoirs entre Québec et les instances locales ne conduira pas les commissions scolaires et les municipalités à assumer une plus grande part des dépenses publiques ? M. Ryan ne s'est pas avancé sur ce terrain glissant. Il aura bien le temps. Mais on peut supposer que M. Bourassa ne l'a pas nommé à ce ministère seulement pour étendre les pouvoirs des municipalités.

Mais en optant pour une approche globale, le nouveau ministre limite sa marge de manœuvre à court terme. Les maires refusent, avec raison, que le gouvernement règle les dossiers à la pièce — le transport en commun, la voirie tertiaire, la sécurité publique, l'environnement, etc. Québec ne peut pas faire de choix sans en mesurer l'impact financier global, pour lui et pour les instances locales.

Les maires ont déjà obtenu qu'aucune décision sur le transport commun ne serait appliquée avant l'année 1992 (dans le dernier budget le gouvernement avait annoncé son intention d'offrir aux municipalités de nouvelles sources de financement qui leur permettraient en retour d'assumer les dépenses de fonctionnement). Elles cherchent maintenant à lier ce projet à celui de la voirie tertiaire et à d'autres. Or, une négociation globale prendra du temps. Sans compter que les débats de la commission Bélanger-Campeau pourraient inciter les parties à élargir indûment les discussions et que déjà, l'an prochain, le gouvernement devra tenir compte des enjeux électoraux.

À moins que sa situation financière ne se détériore gravement d'ici le printemps, il ne faut pas s'attendre que Québec rédicine en haussant à nouveau l'impôt foncier scolaire en 1991. Les pouvoirs locaux et, bien sûr, les contribuables ont besoin de temps pour digérer le changement.

Mais après ? Pour éviter que les négociations globales ne s'éternisent, les deux parties devraient faire preuve de pragmatisme et convenir de procéder par étape. On ne peut imaginer une entente globale et complète d'ici un an. Alors pourquoi ne pas régler d'abord un certain nombre de dossiers prioritaires ? Le reste suivra bien.

ALBERT JUNEAU

LETTRES AU DEVOIR

Victime du Sénat

DANS l'analyse des conséquences de la crise qui sévit actuellement au Sénat, il faudrait s'interroger sur l'attitude de l'électorat canadien à l'égard du Parti néo-démocrate. Puisque l'histoire nous a montré que le Sénat était irrémédiable et que le gouvernement actuel a démontré son incapacité à légiférer sans y imposer sa majorité, quel intérêt auraient les Canadiens à chercher à faire élire un gouvernement néo-démocrate à la prochaine élection ? Dans ces temps-ci, la perspective de voir doubler d'un seul coup le nombre de sénateurs devrait constituer un motif raisonnable pour annuler son vote ou changer de parti !

Robert Poirier
Montréal, 15 octobre 1990

Le voyeurisme orthographique

J'AI RÉCEMMENT remarqué qu'une personne, certes bien intentionnée, avait orné d'un petit cercle une affiche qui contenait la citation suivante d'Albert Einstein : « De grands penseurs ont subi une violente opposition de la part d'esprits médiocres. » Celui possédant des habiletés en orthographe aura remarqué que le participe passé du verbe subir se dispense de la lettre t.

Le nomme « voyeurisme orthographique » la satisfaction, voire la jouissance, consciente ou inconsciente, qu'un individu ressent à pointer ou à découvrir des erreurs orthographiques, plaisir qui peut se transformer en ressentiment quand un être cher ne juge pas à propos d'investir de l'énergie dans l'apprentissage de l'orthographe.

Rappelons que c'est durant le XVIII^e siècle que les erreurs orthographiques sont devenues des foux d'orthographe en France et ce, afin de motiver culpabiliser les élèves (André Chervel, *Histoire de la grammaire scolaire*... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français, Payot, 1981). Avant que l'école ne développe le syndrome du voyeurisme, les gens de lettres ne s'offusquaient guère, semble-t-il, de laisser des erreurs orthographiques dans leurs textes.

« Attacher une importance trop grande à l'orthographe des mots ne peut que gêner l'enfant dans son apprentissage de la lecture », soutient Frank Smith, un chercheur de l'Université de Victoria, dans *Devenir lecteur* (Colin, 1986). Le voyeurisme nuirait donc à l'une des sources les plus riches du savoir : la lecture.

Mais ce comportement compulsif engendre d'autres conséquences ; il risque de cultiver l'intolérance envers tout ce qui s'écarte de la norme.

Le philosophe Michel Serres situe la domination de l'anglais dans le cadre des rapports de forces qui existent entre les langues (*Québec Match*, « Le Québec sans frontières », 27, 1990). Notre processus discriminatoire, ce rapport de forces que nous maintenons en discriminant entre nous par l'intermédiaire d'une technique qui date à toutes fins utiles de 1740, ne nuit sûrement pas à la langue de Shakespeare. Il n'est pas toujours nécessaire de diviser pour régner. On n'a qu'à observer autrui se complaire dans un processus d'automutilation.

Je vou pri d'agrée, Mesieu, dan le qod or-

trographiq 2000, l'èqspresion de mé santiman lé meilleur.

Rojé A. Gormié
professeur titulaire
Sherbrooke, 10 octobre 1990

Au Koweït la guerre est évitable

LA GUERRE dans le Golfe n'est pas inévitable, pourvu que soit remplie l'une ou l'autre des conditions suivantes :

1. Le Koweït consent à restituer à l'Irak la bande pétrolière de Rumailah qui relève historiquement de la province irakienne de Bassora dont elle avait été détachée en 1922 par la volonté de Londres, et accepte de lui céder à bail ou en toute souveraineté les îles de Boubiyah et de Warbah qui commandent l'accès aux ports irakiens. L'Irak, en retour, s'engage à reconnaître l'indépendance du Koweït à l'intérieur de ses frontières légitimes et à lui verser des indemnités en réparation des dommages subis par l'émirat en raison de l'occupation.

2. Le Conseil de sécurité des Nations unies convoque une conférence internationale en vue du règlement des problèmes qui, en ce moment, menacent la paix au Moyen-Orient. La première de ces propositions laisse intacte, a priori, la puissance militaire de l'Irak. Elle compromet aussi, à plus ou moins longue échéance, le sort des monarchies de la péninsule arabique, à l'exception probable de celle de l'Oman qui constitue un cas particulier. Mais, même dans l'hypothèse d'une défaite de l'Irak, ces monarchies restent des institutions en survis : elles sont de moins en moins tolérables dans un monde où les privilèges dynastiques sont voués à la disparition.

Le maintien du potentiel militaire de l'Irak en effraiera plusieurs. Si l'on veut être objectif ou tout simplement équitable, on devra admettre qu'il n'y a aucune raison que les pays arabes s'engagent dans une politique de désarmement si Israël ne consent pas à se défaire de son équipement militaire qui est d'une puissance écrasante, et ne re-

connait pas le droit des Cirjordanians arabes à leur propre État moyennant une délimitation étendue à toute la région communément appelée le Croissant fertile. Cet objectif est, pour l'instant, une vue de l'esprit. Mais, c'est vers ce but que doivent tendre les efforts de la communauté internationale. Dans l'intervalle, il faut régier par la négociation ce qui peut l'être et tout mettre en oeuvre pour éviter une guerre qui, sans être pleinement justifiée, pourrait engendrer une catastrophe.

André Patry
Montréal, 17 octobre 1990

Les pseudo-risques d'une Allemagne unifiée

L'ALLEMAGNE unifiée essaiera-t-elle vraiment d'élargir son territoire, c'est-à-dire de revendiquer des territoires perdus après la Seconde Guerre mondiale, ou tout au moins d'exiger des droits spéciaux de ces voisins ?

C'est le portrait sombre dessiné par André Patry dans son article « Une Allemagne puissante mais exige » dans LE DEVOIR du 2 octobre 1990, portrait d'une Allemagne géante, à peine réveillée, mais certainement fort dangereuse. Plus peuplée que jamais, mais aussi plus réduite dans son « espace vital » (Patry utilise le jargon nazi comme si c'était la chose la plus normale du monde), l'Allemagne va tôt ou tard renouer avec son passé guerrier, en commençant par disputer la frontière Oder-Neisse et plus particulièrement la ville de Szczecin au Pologne.

Et cela, contrairement à toutes les promesses solennelles faites par le gouvernement allemand, contrairement aussi à son engagement à l'unification européenne.

Les conclusions qu'on doit tirer de cette argumentation sont aussi fausses que dangereuses. Premièrement, selon Patry, les Allemands n'ont pas changé, l'expansionnisme et le goût de la guerre font partie de leur « caractère national ». Car, la guerre serait la conséquence inévitable de toute tentative de changer les frontières en Europe. Deuxièmement, le caractère national d'un peuple, pour Patry, c'est évidemment une force naturelle qui existe pour toujours et que personne ne puisse contenir. Pourquoi ? Seul M. Patry le sait. Les sciences sociales se sont rendues compte il y a longtemps que l'idée d'un caractère national immuable est une chimère, une idée fausse qu'il faut jeter à la poubelle d'histoire. Le comportement des peuples, ainsi que les attitudes, les valeurs, etc., proviennent de circonstances historiques tout à fait spécifiques. Conséquent, tout cela peut changer, et c'est en fait ce qui est arrivé en Allemagne. Certes, il y a des problèmes avec la démocratie en Allemagne comme il y en a dans le monde entier, par exemple, en ce qui concerne le traitement des minorités. Mais tout de même, l'Allemagne d'aujourd'hui est une démocratie aussi stable que les autres démocraties occidentales.

Bref, il me semble que M. Patry soit toujours hanté par les monstres du passé et qu'il ait trop peur de faire face à une réalité changeante.

Gerd Schönwälder
étudiant de doctorat en science politique
Université McGill
Montréal, 16 octobre 1990

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur
Albert Juneau
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette
Jacques Chabot
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

À PROPOS...

... du bilan routier mi-1990

P OUR les mois de janvier à août 1990, 113 874 accidents de véhicules routiers ont été rapportés à la Société de l'assurance automobile du Québec, soit une diminution de 3,0 % par rapport à la même période de 1989, alors que 117 433 accidents avaient été dénombrés. Les accidents avec dommages corporels représentent 22,6 % et 22,5 % des accidents en 1989 et 1990 respectivement.

Les victimes — Globalement, les victimes d'accidents de véhicules routiers rapportés par les policiers pour les mois de janvier à août 1990 ont diminué de 1347 par rapport à 1989, soit une baisse de 3,6 %. Ventilées selon la nature des blessures subies, les victimes décédées et celles blessées grièvement et légèrement ont diminué de 3,4 %, 5,2 % et 3,4 % respectivement.

Ventilée selon les principaux types d'usagers de la route, pour les mois de janvier à août 1990 par rapport à 1989, chaque catégorie d'usagers de la route, à l'exception des occupants d'un camion léger (+2,9 %), montre une diminution. Ce sont les occupants d'un camion lourd (-11,8 %) et les victimes de la catégorie « autres » (-12,7 %) qui présentent les plus fortes diminutions.

Les victimes décédées — En passant de 741 à 716, le nombre total de victimes

décédées de janvier à août 1990 a connu une diminution de 3,4 % comparative-ment à celui de l'année précédente. Ce sont les victimes décédées occupant un véhicule de promenade qui, avec 25 victimes en moins (-5,7 %), contribuent le plus à la diminution globale de 3,4 %. Parmi les catégories d'usagers de la route qui ont connu une augmentation, ce sont les victimes décédées occupant un camion lourd qui ont augmenté le plus en pourcentage (+63,6 %).

Les victimes blessées grièvement ou légèrement — Au cours des mois de janvier à août 1990, les victimes blessées grièvement et légèrement ont diminué respectivement de 5,2 % et 3,4 %. La répartition de ces victimes selon les principaux types d'usagers de la route montre que seulement les piétons blessés grièvement (+2,4 %) et les motocyclistes blessés légèrement (+0,1 %) ont connu une augmentation. Toutes les autres catégories d'usagers de la route présentent une diminution du nombre de victimes blessées grièvement et légèrement.

SOURCE : Bilan routier 1990, dossier statistique établi par la Société de l'assurance automobile du Québec, pour les mois de janvier à août 1990.